



Rapport
à Madame la ministre
de la Culture et de la Communication

Sites susceptibles d'accueillir
un musée de l'Histoire de France

par
Jean-Pierre Rioux
inspecteur général honoraire
de l'Éducation nationale

mai 2009

Table

Lettre de mission	4
-------------------------	---

Avant-propos	7
--------------------	---

I. Des sites de bon renfort

Bouvines (Nord), Valmy (Marne) et Verdun (Meuse).....	9
---	---

L'hôtel de la Marine (Paris VIIIe)	11
--	----

L'hôtel de la Monnaie (Paris VIe).....	11
--	----

La Conciergerie (Paris Ier).....	12
----------------------------------	----

Le château de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines).....	13
---	----

Le château d'Écouen (Val d'Oise).....	14
---------------------------------------	----

Le domaine de Rambouillet (Yvelines).....	15
---	----

La Vallée de la culture (Hauts-de-Seine)	16
--	----

II. Deux hauts lieux de l'Histoire de France

L'hôtel de Soubise (Paris IIIe)	17
---------------------------------------	----

Le château de Versailles (Yvelines)	19
---	----

III.L'hôtel national des Invalides (Paris VIIe)

Un site à réorganiser	21
-----------------------------	----

Des arguments favorables	23
--------------------------------	----

Deux avertissements	24
---------------------------	----

Deux conditions	25
-----------------------	----

IV. Deux monuments-phare

Le palais de Chaillot (Paris XVIe)	28
Le Grand Palais des Champs-Élysées (Paris VIIIe).....	30

V. Le château de Vincennes (Val-de-Marne)

La pertinence du site	33
Les difficultés	35
Deux options.....	36

VI. Le château de Fontainebleau (Seine-et-Marne)

Une objection	39
Des avantages	40
Des espaces disponibles.....	42
Conclusion	43
Liste des personnalités ayant apporté leur concours	46
Annexes	51
1. Extrait du discours de Monsieur le Président de la République, prononcé à Nîmes, le 13 janvier 2009.....	52
2. Lettre de Monsieur le président de la région Alsace à Monsieur le Président de la République, en date du 20 février 2009.....	54
3. Hôtel national des Invalides.....	56
4. Grand Palais.....	62
5. Château de Vincennes.....	66
6. Château de Fontainebleau.....	82

LETTRE DE MISSION

*Liberté Égalité Fraternité
République Française*

Ministère de la Culture et de la Communication

Le Ministre

Monsieur Jean-Pierre RIOUX

Nos réf. : CC/12245

13 FEV. 2009

Monsieur l'Inspecteur général,

Le 13 janvier dernier, présentant ses vœux aux acteurs du monde de la culture à Nîmes, le Président de la République a annoncé sa décision de créer un musée de l'Histoire de France. Il a précisé que ce musée serait situé dans un lieu emblématique de notre histoire.

Comme vous le savez, cette décision se fonde sur les travaux conduits par Hervé Lemoine, conservateur du patrimoine, dont le rapport « La maison de l'histoire de France : pour la création d'un centre de recherche et de collections permanentes » a été rendu public.

Je souhaite que vous recensiez les sites susceptibles d'accueillir cette nouvelle institution qui sera, comme le prévoit ce rapport, à la fois un lieu de présentation de collections, une tête de réseau pour nos musées d'histoire et un centre de valorisation de la recherche et des débats contradictoires qui la nourrissent.

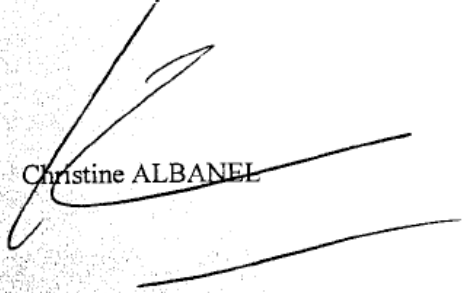
Outre les Invalides, devraient notamment retenir votre attention le château de Versailles qui présente déjà les collections de tableaux historiques réunies à l'initiative de Louis Philippe « A toutes les gloires de la France », l'hôtel de Soubise dans lequel sont conservées les plus importantes sources d'archives de notre histoire, le château de Vincennes, siège des archives du ministère de la défense et site médiéval de l'autorité royale, ainsi que le château de Fontainebleau, « la maison des siècles » selon Napoléon.

Vous évalueriez la capacité de chacun de ces sites - et de tout autre que vous jugeriez bon de prendre en considération à Paris ou en régions - à abriter le musée que le Président de la République appelle de ses vœux, au regard de plusieurs critères : la pertinence historique du lieu, son accessibilité aux publics français et étranger, sa capacité à accueillir de grandes expositions nationales ou internationales d'histoire, la présence éventuelle de collections historiques, le coût estimatif de réalisation de l'opération et les délais dans lesquels elle pourrait voir le jour.

Vous serez assisté dans cette mission d'expertise par Dominique Borne, doyen honoraire de l'inspection générale de l'Education nationale. Charles Personnaz, administrateur civil du ministère de la défense, vous apportera son concours. Vous pourrez également bénéficier, si nécessaire, de l'expertise de la direction des musées de France, de la direction des archives de France, de la direction de l'architecture et du patrimoine, et de l'établissement de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels du ministère de la culture et de la communication, ainsi que de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la défense.

Je souhaite pouvoir disposer de vos préconisations pour le 30 avril.

Je vous remercie d'accepter cette mission et je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Christine ALBANEL

Avant-propos

Au fil de nos visites, de nos entretiens et de nos contacts¹, nous nous sommes appuyés sur trois textes de référence. Dans leur ordre chronologique :

- le rapport d'avril 2008 de Monsieur Hervé Lemoine, conservateur du Patrimoine, à Monsieur le ministre de la Défense et Madame la ministre de la Culture et de la Communication (signataires de sa lettre de mission le 20 novembre 2007), intitulé « La maison de l'Histoire de France. Pour la création d'un centre de recherche et de collections permanentes dédié à l'histoire civile et militaire de la France » ;
- le discours de Monsieur le président de la République à Nîmes le 13 janvier 2009, « Vœux aux acteurs de la Culture » (voir l'annexe 1) ;
- notre lettre de mission, ci-dessus, signée par Madame la ministre de la Culture et de la communication le 13 février 2009.

Conformément à cette lettre, nous avons recensé, examiné et visité - sans pouvoir être exhaustif au cours d'une mission aussi brève - les cinq sites nommément désignés par Madame la ministre (les Invalides, le château de Versailles, l'hôtel de Soubise, le château de Vincennes, le château de Fontainebleau) et douze autres lieux que nous avons cru bon de prendre en considération ou qui ont été signalés à notre attention. Tous ont été expertisés au triple chef de « lieu de présentation de collections », « tête de réseau pour nos musées d'histoire », « centre de valorisation de la recherche et des débats contradictoires qui la nourrissent ».

Les critères distinctifs (six indiqués dans notre lettre de mission et deux qui se sont imposés au cours de l'enquête) appliqués à chacun d'entre eux ont été :

- « la pertinence historique du lieu » ;
- « l'accessibilité aux publics français et étrangers » ;

¹ Voir leur liste à la fin du rapport.

- « la capacité à accueillir de grandes expositions nationales ou internationales d'histoire »² ;
- « la présence éventuelle de collections historiques » ;
- « le coût de réalisation de l'opération » ;
- « les délais dans lesquels elle pourrait voir le jour » ;
- la situation juridique et administrative ;
- l'adhésion des acteurs.

Comme il nous l'est prescrit, nous usons dans ce rapport de la dénomination « musée de l'Histoire de France », ou plus brièvement « musée ». Mais nous proposons en conclusion d'envisager d'autres dénominations.

Tout au long de la mission, l'assistance de Monsieur Dominique Borne, ancien doyen de l'inspection générale de l'Éducation nationale, a été déterminante. Nous avons en outre bénéficié de l'excellent concours de Monsieur Charles Personnaz, administrateur civil, mis à disposition par le ministère de la Défense. Madame Valérie Brisard et Monsieur Hugues Fontenas, respectivement architectes de l'établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels et de la direction des musées de France, nous ont également apporté leurs compétences. Nous les remercions tous vivement.

² Dans une galerie permanente de 3.000 m² selon le rapport de Monsieur Hervé Lemoine (alors, par exemple, que celle de la Haus der Geschichte der Bundesrepublik Deutschland de Bonn en utilise 4.500, le Deutsches Historisches Museum de Berlin 8.000 et celle de la Cité nationale de l'immigration à Paris 1.500). Nous avons considéré, en accord avec les architectes de l'ÉMOC, que tout dépendrait en fait du site retenu. Il fut donc admis que cette galerie devrait être assez vaste pour développer un récit historique mais que sa superficie ne pouvait pas prendre démesurément le pas sur les espaces d'expositions temporaires (environ 1.000 m², modulables au besoin en deux salles de 300 à 500 m pour des expositions de moindre ampleur). En ajoutant à ces lieux d'exposition un auditorium de taille moyenne (200 places), des salles pédagogiques pouvant accueillir aussi des groupes non scolaires, des bureaux au ratio France Domaine d'une personne occupant 12 m², des lieux d'accueil du public et, éventuellement, des lieux de séjour pour des chercheurs, nous avons estimé que l'ensemble de l'institution à créer et à loger occuperait, au total, une surface de 4.000 à 6.000 m², cette estimation pouvant varier en fonction des équipements déjà disponibles, de la nature du site lui-même et du rapport préexistant entre surfaces séparées et espaces d'un seul tenant.

I

Des sites de bon renfort

Les visites et études d'un certain nombre de sites autres que ceux indiqués nommément dans notre lettre de mission, à Paris, en région parisienne et dans les régions³, ont été utiles puisqu'elles ont permis de mieux exposer le projet présidentiel, de recueillir des remarques et des propositions et, surtout, d'envisager des collaborations et de poser des jalons pour la préfiguration du musée.

Bouvines (Nord), Valmy (Marne) et Verdun (Meuse)

Les candidatures de sites hautement historiques en régions ont été portées à l'attention de Monsieur le président de la République, de Madame la ministre ou de la mission par des élus, des responsables d'établissements et d'institutions, parfois de simples citoyens qui saluaient ainsi l'initiative présidentielle. Aucun d'entre eux ne répondait à tous nos critères d'expertise. Mais nous avons examiné toutes les propositions et nous les mentionnons au titre d'une future mise en réseau de sites dont la pertinence historique ne fait aucun doute. À savoir

- Bouvines (Nord) a rappelé que la victoire remportée là par Philippe Auguste est considérée par beaucoup d'historiens comme l'acte fondateur de la nation française, que son huitième centenaire sera célébré en 2014 et que le lieu, au contact de toute l'Europe septentrionale et participant du dynamisme culturel, associatif et scientifique de la région du Nord, est significatif. À tous ces titres, compte tenu de cette importance historique et symbolique, nous avons fait savoir à son maire, vice-président de la communauté urbaine de Lille, que Bouvines avait toute sa place dans le projet présidentiel, dans la perspective d'une mise en réseau des initiatives.

³ Faute de réponse de l'Établissement public d'aménagement de la Défense (ÉPAD) à nos demandes, nous n'avons pas pu accéder à l'Arche de la Défense (Hauts-de-Seine).

- Valmy (Marne), vigoureusement soutenu par ses élus, postule au titre de « lieu emblématique » non seulement pour la victoire du 20 septembre 1792 autour de son moulin et la proclamation de la République le lendemain, mais aussi au nom d'une continuité nationale qui va du sacre des rois de France à Reims aux batailles de la Marne de 1914 et 1918, en passant par l'arrestation de Louis XVI à Varennes le 21 juin 1791. Le moulin, à cette heure, bien que reconstruit en 2005 par souscription nationale⁴, est isolé et sous-utilisé, sans accès depuis l'autoroute A4 ni TGV direct. Mais l'Association pour sa promotion prévoit l'ouverture d'un centre d'interprétation, dit « Musée du Moulin de Valmy », à la charge pour l'instant des seules collectivités locales.
- Verdun (Meuse) a aussi été mis sur les rangs par ses élus, au titre des batailles de la Grande guerre, du partage de l'empire de Charlemagne en 843, de l'action mémorielle toujours soutenue et du gage européen et mondial donné là à la réconciliation franco-allemande. Monsieur le maire de la ville a fourni en outre un schéma de déconcentration du musée de l'Histoire de France à l'est - et donc à Verdun - en direction de l'Europe, au sud pour l'histoire coloniale et au nord-ouest pour la vocation atlantique.
- On notera d'autres réactions régionales à l'annonce du projet présidentiel. Sans pouvoir en faire la recension complète, nous avons aussi enregistré des propositions, à vrai dire peu argumentées, venues de Reims, Lyon, Montpellier ou même Bouchemaîne (Maine-et-Loire). Monsieur le président de la région Alsace a adressé le 20 février 2009 à Monsieur le président de la République une lettre exposant que « le choix d'un site éventuellement en dehors de Paris pour le futur Musée de l'Histoire de France serait un signe positif de votre part d'une politique faite à l'aune des territoires marquants qui composent notre pays » (voir l'annexe 2).

⁴ Voir Association pour la promotion du Moulin de Valmy, *20 septembre 1792-20 septembre 2005. Inauguration du Moulin de Valmy. Actes du colloque et de l'inauguration*, Langres, Éditions Dominique Guéniot, 2006.

L'hôtel de la Marine (Paris VIIIe)

Sans avoir à revenir sur l'histoire du bâtiment, sur sa conception par Gabriel, ses frontons aux allégories de la Magnificence et de la Félicité publique, il apparaît immédiatement que l'emplacement même de l'hôtel, place de la Concorde, à proximité du Louvre, du jardin des Tuileries et des Champs-Élysées, face à l'Assemblée nationale, lui donne une pertinence historique exceptionnelle. Sa noblesse vient en outre d'être rehaussée par une remarquable restauration, achevée en 2009, de ses salons d'apparat et de ses galeries en façade par le mécénat de compétence de l'entreprise Bouygues. Sa collection de mobilier et d'art décoratif est de premier ordre, mais il n'abrite pas d'autre collection historique. Il est acquis que, quelle que soit leur dévolution, l'état-major de la Marine nationale libèrera les lieux en 2014 pour aller s'installer sur le nouveau site Défense du quartier Balard à Paris XVe.

Si son accès est facile, la circulation à l'intérieur de l'hôtel n'est pas aisée, tant les ensembles sont étroits et les escaliers peu nombreux. L'installation du musée de l'Histoire de France, à prévoir de plein pied et en étages autour de la cour centrale, nécessiterait par conséquent des travaux très importants, notamment pour dégager des plateaux de salles d'exposition aux normes dans un bâtiment immense mais très cloisonné (près de 20.000 m² dont 1.200 m² de salons sur quatre niveaux et deux sous-sols, une cour de 1.000 m²). Ces aménagements difficiles seraient coûteux et induiraient, semble-t-il, une perte de recettes pour la Défense de l'ordre de 300 M€. Aucune option sur l'avenir de l'hôtel n'était toutefois écartée à l'heure où nous le visitons et tout appel à projet était examiné.

On notera que la Marine souhaite, très légitimement, que deux siècles d'histoire maritime de la France ne soient pas effacés par le déménagement de l'état-major. L'aider à réaliser ce souhait en rappelant la vocation maritime de la France pourrait être, par exemple, une tâche à proposer au futur musée.

L'hôtel de la Monnaie (Paris VIe)

La pertinence historique et l'accessibilité de cet hôtel qui abrite la Monnaie de Paris ne sont évidemment pas en cause : on sait sa situation exceptionnelle en bord de Seine, au cœur d'un impressionnant panorama d'Histoire de France, face au palais du Louvre, l'église Saint-Germain l'Auxerrois et l'extrémité de l'île de la Cité, entre Institut de France et Quartier

latin, Beaux-arts et Samaritaine ; on salue sa persévérance à exercer, en battant monnaie, un pouvoir régalien chargé d'histoire, euro compris. Sa qualité architecturale est indéniable et le bâtiment est soigneusement entretenu. Dernier lieu d'activité industrielle de prestige au cœur de Paris, il atteste de surcroît de l'inventivité et de l'excellence séculaires des métiers du métal en France.

Néanmoins, seuls 1.500 m², en façade dans la partie est et sur trois niveaux, sont vides et mis en location, au prix du marché. Après leur visite, il s'avère qu'ils sont inadaptés pour l'installation d'une galerie ouverte au public. Il faut noter que ni ses salons, ni son musée, ni ses ateliers ne nous ont été présentés. Ses expositions (David LaChapelle ce mois-là), ses activités culturelles et mondaines, son projet caressé d'ouvrir un jour un « Murano » du métal d'art, valorisent des formes de la création contemporaine, mais sans faire montre d'une curiosité historique particulière. Tout démontre donc que l'hôtel de la monnaie s'assume d'abord, et avec succès, comme établissement public à vocation économique et commerciale.

Toutefois, son musée de la Monnaie, créé en 1988 et dont l'avenir ne semble pas clairement dessiné, aurait des collections (monnaies, médailles, outillages, machines, archives, tableaux, gravures, vitraux, sculptures, etc...) susceptibles de donner une vision originale de l'Histoire de France depuis la Renaissance. Par ailleurs, le Comité pour l'histoire économique et financière de la France, qu'il abrite, pourrait trouver là un espace de promotion pour ses travaux.

La Conciergerie (Paris Ier)

Seul vestige du palais capétien, signe de la première affirmation de l'État, imbriquée dans le Palais de justice de l'île de la Cité, la Conciergerie reste par trop dans la conscience collective « la » prison révolutionnaire pour pouvoir postuler à l'accueil d'un musée de l'Histoire de France. Le voudrait-elle que l'exiguïté de ses accès et de ses surfaces utiles, l'impératif de consolidation de sa structure, les contraintes liées au respect des règles de sécurité dans l'enceinte du Palais de Justice en cas de « grands » procès, ne lui permettraient pas d'offrir au public, à coût raisonnable, les services habituels d'un grand musée.

Son accessibilité touristique, dans les « tours » de la Cité qui vont la coupler avec Notre-Dame et la Sainte-Chapelle, sa popularité propre (404.000 visiteurs en 2007, dont 70 à 80% d'étrangers, pour visiter les cellules et d'abord celle de la reine Marie-Antoinette),

laissent cependant à penser que, dans une logique de réseau, elle pourrait être un lieu d'expositions historiques bien fréquentées. Sa salle des Gens d'arme et sa salle des Gardes développent une surface de 1.700 m² (sans possibilité de réserves) et accueillent déjà des expositions de qualité (« Paris et ses Expositions universelles. Architectures, 1855-1937 » lors de notre visite). La programmation actuelle semble un peu hétéroclite, sans rapport direct avec le lieu, avec pour seul fil conducteur le souci de montrer un « patrimoine inconnu ».

Une participation de la Conciergerie à des projets plus vastes et coordonnés pourrait donc être envisagée.

Le château de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines)

Cette grande demeure royale a été occupée de façon continue du XII^e au XVII^e siècle, la proximité de Paris et l'accès aisé par la Seine expliquant la fréquence et la durée des séjours des souverains, dont deux, François 1^{er} et Louis XIV, ont particulièrement marqué le lieu. Elle abrite depuis 1867, par volonté de Napoléon III, le musée des Antiquités nationales, devenu en 2005 musée de l'Archéologie nationale, qui a été rénové à l'heure d'André Malraux mais est en attente d'une restructuration complète depuis 1995 (projet MAN 2000).

Le château est facilement accessible depuis Paris par la ligne A du RER, en une vingtaine de minutes, par quatre lignes SNCF et deux d'autobus, par l'autoroute de l'Ouest et trois nationales, avec six parkings à proximité. On sait par ailleurs le succès constant, et de longue date, de la promenade sur sa terrasse, avec sa vue exceptionnelle sur l'agglomération parisienne, et dans les jardins de Le Nôtre qui, restaurés sur les plans et maquettes soigneusement conservés, pourraient rivaliser avec ceux de Versailles.

Le musée de l'Archéologie nationale occupe tous les niveaux de l'établissement, avec ses galeries d'exposition (en réfection partielle et avec réouverture de la salle Édouard Piette, celle de la Vénus de Brassempouy), ses services, ses collections, sa bibliothèque (35.000 volumes), ses laboratoires intégrés de réputation mondiale relevant de la sous-direction de l'Archéologie, de l'INRAP, des universités ou du CNRS. L'installation du musée de l'Histoire de France signifierait donc le transfert de cette institution, ce qui est à cette heure impossible, malgré l'existence d'un projet de construction d'une « réserve de proximité » à l'est des dunes, sur un terrain appartenant à l'État, qui libérerait 1.800 m² environ. De plus, le château lui-même nécessite encore d'importants travaux de restauration et de réaménagement, l'état de ses façades inquiète et l'accès à sa cour principale reste difficile.

Mais dans l'hypothèse d'une mise en réseau par le musée de l'Histoire de France, Saint-Germain pourrait être un atout de grande importance pour tout ce qui touche à l'antécedence préhistorique et antique et à l'élaboration, au XIXe siècle, de la notion d'Histoire de France, questions qui attirent tant de curiosités aujourd'hui. La direction actuelle de ce qui est resté un « musée scientifique » en mal d'audience culturelle, adhérerait volontiers à tout projet allant dans ce sens. Des collections très importantes (trois millions d'objets, recueillis sur le territoire national mais aussi outre-mer) et essentielles pour la période s'étendant de la préhistoire à l'an mil, une capacité reconnue à recevoir des dépôts (ceux provenant des fouilles de Saint-Denis notamment) et à en faire lui-même (dans 160 musées de province), la qualité de ses équipes de conservation et de recherche, l'ambition de redynamiser le lieu (100.000 visiteurs en 2008, chiffre à la hausse, dont 70% de scolaires, moins de 15 % étrangers et un public plutôt local), tout serait d'excellent apport. Une salle de conférence, un auditorium de 120 places, une salle des Gardes et la chapelle Saint-Louis accueillent déjà des expositions temporaires (360 m² de capacité) et des activités culturelles de qualité.

Le château d'Écouen (Val d'Oise)

Construit par Anne de Montmorency à partir de 1538, propriété de la Légion d'Honneur depuis Napoléon Ier, le château n'a pas connu d'événement historique important. Il marque en revanche une date dans l'histoire de l'architecture et des arts, car il illustre parfaitement la transition stylistique de la première à la deuxième Renaissance. André Malraux lança l'idée d'y créer un musée national de la Renaissance, dont les espaces actuels de présentation ont été ouverts en 1985, après transfert des collections d'art décoratif de la Renaissance conservées jusque-là au musée de Cluny à Paris et constamment enrichies depuis par une judicieuse politique d'achat. Malgré l'impression persistante de faible densité, leur présentation occupe la totalité des espaces utiles du château.

Ici comme à Saint-Germain-en-Laye, installer le musée de l'Histoire de France contrarierait un quart de siècle d'efforts pour faire vivre ce lieu d'une élégance exceptionnelle, après une restauration parfaite. Le château reste d'accès difficile (20 minutes de train depuis la gare du Nord, puis bus et deux kilomètres à pied ; arrivée possible par la route après avoir quitté l'autoroute A1 à hauteur de Roissy ; 85 000 visiteurs cependant en 2008, dont 55% de scolaires) et il souffre d'un défaut de notoriété.

Il n'existe pas d'espace spécialement dédié aux expositions temporaires, qui ont habituellement lieu dans les salles d'exposition permanente, mais 180 personnes sont régulièrement accueillies pour des conférences ou des colloques et les jardins peuvent rassembler 2.000 personnes pour des manifestations de tous ordres. La direction du musée accueillerait donc favorablement l'idée du réseau. Pour le moment, aucune initiative n'existe de façon constante dans le domaine de l'histoire et le musée a plutôt misé sur les notions « d'arts de la demeure » et de « civilisation européenne de la Renaissance ». Mais Écouen, coordonné et valorisé, conforté dans sa vocation européenne, pourrait apporter beaucoup en matière de recherche et de réflexion sur les Renaissances et l'histoire nationale, grâce à l'originalité de certaines de ses collections (fond Bernard Palissy pour une galerie des arts du feu, tentures murales, livres et bibliothèques du XVI^e siècle européen, céramique ottomane d'Iznik, traces des échanges en Méditerranée, premiers objets venus du Nouveau Monde, etc...). La compétence de ses chercheurs et de ses conservateurs, en liaison permanente avec, notamment, l'École du Louvre et le Centre d'études supérieures de la Renaissance de Tours, est reconnue.

Le domaine de Rambouillet (Yvelines)

Acquis par le roi en 1783, le château et ses abords sont devenus présidentiels sous la III^e République. Les embellissements successifs du lieu, le souvenir d'un certain nombre d'événements (mort de François 1^{er}, abdication de Charles X, départ de Leclerc vers la libération de Paris depuis l'actuel Commissariat de l'armée de Terre, visite de Nelson Mandela), le vieux lien de cette propriété avec la nature qui l'entoure (le parc, la forêt, les chasses, la bergerie et la Ferme nationale visitée par 60.000 à 80.000 visiteurs par an et si précieuse pour les scolaires) confèrent à Rambouillet, par ailleurs Ville d'Art et d'Histoire, une certaine pertinence pour l'installation d'un musée de l'Histoire de France, même si cette résidence n'a pas le prestige de Fontainebleau, de Vincennes ou de Versailles, si elle ne renferme pas de collections notables (et pas davantage la ville de Rambouillet, sauf un musée du train miniature) et si le château lui-même et ses abords resteront à la disposition de la Présidence et du Premier ministre. Plus de 60 trains desservent chaque jour Rambouillet depuis Paris, week-end compris, et la durée du voyage est comprise entre une demi-heure et une heure ; la distance qui sépare la gare du domaine peut être franchie à pied en dix minutes environ ; l'accès routier par la RN 10 est souvent lent.

La mairie, très acquise au projet présidentiel, est prête à s'impliquer fortement pour favoriser tout partenariat. Elle pourrait s'engager à réinstaller, dans un délai de deux ans, les personnels du ministère de la Défense qui occupent actuellement 63 appartements, sur une surface de 5.400 m² environ, dans la caserne des Gardes, bien entretenue, spacieuse, pouvant abriter des expositions, jouxtant le château et qui ouvre sur tous les espaces et constructions du domaine susceptibles d'accueillir des manifestations culturelles. Par ailleurs, en ville un « pôle spectacle » moderne, financé par la municipalité, sera en construction à partir de 2010 à proximité du domaine.

Les coûts de réaménagement de l'ensemble de cette caserne mise à disposition du futur musée, que nous n'avons pas eu le loisir de faire chiffrer, devraient être raisonnables.

La Vallée de la culture des Hauts-de-Seine

Six communes des Hauts-de-Seine, le département et l'État ont lancé une Agence pour la Vallée de la culture destinée à revitaliser culturellement la boucle de la Seine entre la pointe de l'île Saint-Germain, marquée par Dubuffet, et le bois de Boulogne. Parmi les évolutions attendues, la dévolution du parc de Saint-Cloud au département. Le projet s'appuie sur le développement d'équipements culturels, notamment ceux à venir sur l'île Seguin et sur une meilleure mise en valeur du patrimoine existant (Centre international d'études pédagogiques/CIEP et manufacture de Sèvres, parc de Saint-Cloud, jardin et musée Albert-Kahn, etc...).

L'Agence recherche des projets pour occuper des bâtiments ou des lieux qui ponctuent le territoire dont elle a la charge, notamment la halle de l'île Saint-Germain, l'ancienne École normale supérieure de Saint-Cloud et le parc Rothschild. Aucun de ces lieux ne convient au projet de musée de l'Histoire de France. Mais des lieux majeurs de la future Vallée de la culture, comme le musée des Années 30 ou le jardin-musée Albert Kahn de Boulogne-Billancourt, pourraient faire partie du réseau dont il sera la tête.

II

Deux hauts lieux de l'Histoire de France

L'hôtel de Soubise (Paris IIIe)

Rien ne s'oppose à envisager l'installation à l'hôtel de Soubise, dans un quartier de Paris hautement emblématique et à proximité du musée Carnavalet, du nouveau musée de l'Histoire de France. En effet, les Archives nationales y abritent déjà, au sein de leur Département de l'action culturelle et éducative, un « musée de l'Histoire de France », dénomination prise à la veille de la Seconde guerre mondiale par l'ancien « musée des documents français », ou « musée des Archives », ouvert par Léon de Laborde en 1867⁵ à l'occasion de la réinstallation et de la réorganisation du site et des dépôts par volonté de Napoléon III.

Ce musée a affiché et maintenu sa vocation première, d'ordre sigillographique et paléographique surtout, ce qui a conduit l'institution-mère à considérer que toute l'Histoire de France est dans ses cartons. À l'inverse des Galeries historiques de Versailles, où les écrivains, les artistes et les beaux-arts avaient donné le ton, où le souverain leur avait passé commande, ici les « actes » majeurs de la Nation parlaient d'eux-mêmes, l'« abrégé des preuves », les « monuments écrits de la Patrie » scandaient et authentifiaient une Histoire de France que Jules Michelet avait senti palpiter, après 1830, au « murmure » des archives. À partir de 1951, le musée a épousé l'activité du service éducatif, même si des expositions temporaires de haute tenue (« Napoléon » en 2004, « Mémoire d'avenir. Les Archives nationales se racontent » en 2009) et des prestations culturelles diverses (conférences de l'Association des historiens, festival européen « Jeunes talents », cycles inter-musées avec le musée Cognacq-Jay ou le Mémorial de la Shoah) ont été organisées, souvent en écho aux célébrations nationales (dont le Haut comité siège sur place). En 2008, ces manifestations ont eu 168.000 visiteurs et participants, scolaires compris, les salles de lectures des archives

⁵ Voir *Les Archives nationales. Des lieux pour l'histoire de France. Bicentenaire d'une installation (1808-2008)*, Somogy Éditions d'art et Archives nationales, 2008.

accueillant de leur côté environ 10.000 lecteurs.

Le parcours fixe a longtemps présenté une histoire qui s'achevait en 1914. Inscrit sans valorisation particulière dans des activités culturelles des Archives nationales, le musée n'a donc guère été repensé et actualisé. Il est resté un lieu de « médiation entre le document et le visiteur », où le contact le plus immédiat avec la source brute passe pour avoir vertu intrinsèquement probante et démocratique. Si bien qu'en 1995 la présentation permanente de documents n'a été abandonnée qu'au seul prétexte que la lumière naturelle des salles les détériorait. Une étude de programmation de 2005 portant sur une refondation du musée, soutenue pourtant par un éminent comité scientifique, n'a pas pu aboutir dès lors que le projet de déménagement à Pierrefitte avait pris corps.

C'est que la mise à disposition des Archives nationales, en 2012, d'un nouvel et vaste équipement à Pierrefitte-sur-Seine (320 km d'archivage et des équipements culturels, pour un coût dépassant 200 M€), qui accueillera la majorité des fonds postérieurs à la Révolution, a compliqué l'enjeu. En effet, la dévolution future des actions éducatives et culturelles entre Pierrefitte, Fontainebleau et Paris n'est, à ce jour, ni simple et ni claire. Surtout, il est difficile d'apprécier quelles surfaces seront libérées ou non à Soubise par le déménagement d'archives. Tantôt les espaces libérés permettraient, nous dit-on, de repenser sur 900 m² le parcours muséographique, autour du rez-de-chaussée du dépôt Louis-Philippe (500 m²) et du premier étage de l'hôtel (400 m²), tantôt ils seraient tout juste suffisants pour redéployer les collections sigillographiques et les fonds notariaux de l'Ancien régime... sans guère mentionner des espaces peut-être réutilisables dans les Grands dépôts Napoléon III. En toute hypothèse, il apparaît aussi, et plus que jamais, qu'en ce lieu prestigieux et bicentenaire l'Histoire de France demeure une affaire d'archives. Ce qui ne manquerait pas de poser question au cas où le nouveau musée n'aurait à compter que sur des « collections » d'archives et où une vision renouvelée de l'Histoire de France poserait question aux Archives nationales.

Nous signalons donc que le « musée-centre » de l'hôtel de Soubise, en son état actuel, ne compte au total que 1500 m² disponibles (dont 750 m² comme espace d'exposition et une grande salle à l'étage de 400 m²), que son devenir après 2012 pose question et qu'en l'état de la réflexion, les surfaces libérables semblent insuffisantes pour y accueillir le projet de nouveau musée de l'Histoire de France.

Le château de Versailles (Yvelines)

Louis-Philippe fit ouvrir en 1837 dans les ailes du Nord et du Midi du château de Versailles des galeries historiques, dites « musée de Versailles » puis « musée de l'Histoire de France », dédiées « à toutes les gloires de la France ». Près de 3.000 peintures d'histoire et des sculptures devaient y « réunir tous les âges » et offrir au peuple une saga et un album d'images à vocation tricolore. Quelques-unes, magnifiques, ont effectivement orné les manuels d'histoire élémentaire pendant un siècle⁶. Les salles (18.000 m² au total, réserves et services compris), aujourd'hui pratiquement fermées au public et dont le parcours croise et recroise celui des visites habituelles du château, magnifient par les beaux-arts les temps forts de la construction nationale tels que les écrivait le premier XIXe siècle (Croisades, Batailles, États Généraux, Afrique, etc...). Elles font alterner des portraits de héros et de puissants et des scènes de genre civiles ou militaires, des chefs-d'œuvre isolés et des exercices d'école, des tableaux, des décors et des boiseries étroitement imbriqués.

Leur remise à l'honneur est en cours, à l'initiative des responsables de l'Établissement et d'un conseil scientifique installé en 2008, avec de nouveaux accrochages, des équipements complémentaires (un site Internet propose déjà une vision globale des collections, avec commentaires ; un « musée parlant » lancé à l'initiative du conseil général des Yvelines raconte le musée aux nouvelles générations), une réflexion sur l'éventuelle suite chronologique qu'il faudrait imaginer pour poursuivre le récit jusqu'au traité de Versailles de 1919. Il est prévu également l'adjonction à l'étage d'une salle relatant l'histoire royale du château et de ses galeries historiques. Un programme d'expositions temporaires est acquis et la première d'entre elle (« La guerre sans dentelles », avril-septembre 2009) met en valeur la collection de la galerie des Batailles en la confrontant à des images contemporaines, aiguisant ainsi notre regard et notre connaissance de la part guerrière de l'histoire nationale. Cette réhabilitation complète et sans a priori respectera le cadre originel de 1837, devenu un document de l'histoire, ici très daté mais très évocateur. Elle célébrera toujours autant la construction du sentiment et de l'imaginaire national, mais portera sur eux un regard du XXIe siècle. L'investissement pour cette relecture, prévu avec partenariats, sera d'environ 100 M€, dont 60 pour l'aile du Midi.

⁶ Voir Laurent Gervereau et Claire Constans dir., *Le Musée révélé. L'Histoire de France au château de Versailles*, Robert Laffont et Château de Versailles, 2005.

Il est indispensable de laisser tant d'heureux engagements prendre force et valeur démonstrative. Hésiterait-on sur ce point qu'une contrainte, décisive selon nous, en dissuaderait. Comment en effet détacher sinon déposséder le domaine de Versailles de l'omniprésence du Roi-soleil et de ses successeurs, de la gloire culturelle de ses deux Grands siècles, raisons premières de la fréquentation du lieu par 5.300.000 visiteurs (en 2007) qui en font un pilier de l'industrie touristique mondiale ? Étrangers ou français, ceux-ci viendront-ils jamais à Versailles dans un autre but ? En clair, comment l'Histoire de France pourrait-elle faire face honorablement à « si Versailles m'était conté » ?

Nonobstant, signalons que le RER, le train, l'autoroute et la route desservent le château et le domaine en une heure environ depuis le centre de Paris. En additionnant les espaces des galeries et ceux récemment libérés par le Parlement, en tenant compte des contraintes qu'impose la réunion périodique du Congrès, ce sont 25.000 m² environ (sans tenir compte de la rénovation prévue du Grand Commun de Mansart, qui abritera l'administration et des réserves) qui seront remodelés dans les années à venir, avec priorité, très légitime, à l'amélioration de l'accès et de la circulation des visiteurs individuels ou en groupes, toujours si difficiles aujourd'hui.

Il va de soi que l'Établissement public du Musée et du Domaine national de Versailles va contribuer, par la rénovation de ses galeries historiques et ses expositions, à la confirmation du goût du public pour l'Histoire de France ; qu'il sait coproduire et abriter des expositions d'ordre national, européen et international ; qu'il est prêt à répondre aux propositions que pourra lui faire, ou faire avec lui, le nouveau musée de l'Histoire de France.

Nous n'avons pas pu poursuivre nos investigations en dehors du Domaine national, aux Grandes écuries et à la salle du Jeu de Paume notamment.

III

L'hôtel national des Invalides

Un site à réorganiser

La création par Louis XIV d'un l'hôtel royal des Invalides qui deviendra un témoignage particulièrement éloquent du goût classique en architecture civile, militaire et religieuse, en peinture, en sculpture et même en musique (l'antiphonaire, l'orgue de sa cathédrale), la permanence jusqu'à nos jours de sa fonction hospitalière, la transformation par Louis-Philippe de l'aplomb du dôme en mausolée napoléonien, la présence ancienne et officialisée en 1905 d'un musée des armes, des trophées et des armées, la reconnaissance nationale qui y entoure les mémoires de Louis XIV, Napoléon et le général de Gaulle, les cérémonies de reconnaissance nationale d'ordre militaire toujours attachés à la cathédrale Saint-Louis et à la cour d'honneur, tout donne une pertinence historique incontestable aux Invalides devenus « hôtel national ». Les Invalides sont à la fois un symbole fort de l'État-nation construit par les armes et un haut-lieu spécifiquement militaire. C'est pourquoi la crypte de la cathédrale, église des soldats et des drapeaux, est depuis Napoléon le panthéon national des gloires militaires (notamment Turenne, Vauban, Lyautey, Leclerc)⁷. C'est pourquoi aussi poste de garde, canons et fossés en tiennent l'entrée principale aujourd'hui encore.

Cet imposant ensemble, aussi vaste (7,34 hectares, 84.500 m² de surfaces disponibles) que complexe (sept ministères de tutelle plus celle la présidence de la République), a un statut d'Établissement recevant du public (ERP) placé depuis 1989 sous l'autorité fonctionnelle unique du Gouverneur militaire de Paris (y compris en interministériel). Hors pôle hospitalier (16.500 m² environ), il abrite et imbrique, sur plusieurs étages et même quelques combles, 49 organismes de types divers (hospitaliers, militaires, culturels ou administratifs) et leurs

⁷ Voir François Lagrange et Jean-Pierre Reverseau, *Les Invalides. L'État, la guerre, la mémoire*, Gallimard, « Découvertes », 2007.

personnels (2.000 personnes environ), plus des résidences de fonction et leurs espaces de réception. À savoir :

- des organismes militaires sur 8.000 m² environ (dont 5.400 pour le Gouverneur militaire de Paris et le commandement militaire de l'Hôtel national ; 1.000 pour le chef d'état-major de l'armée de Terre ; 1.800 pour l'état-major de la région de Gendarmerie d'Île-de-France qui devrait avoir déménagé en 2014) ;
- cinq musées (de l'Armée sur 23.500 m², dont 15.000 pour ses salles d'exposition ; des Plans Reliefs sur 4.400 m² ; de l'Ordre de la Libération sur 2.400 m² ; d'Histoire contemporaine/BDIC sur 685 m² ; plus l'Historial de Gaulle sur 2.500 m²) ;
- des services relevant du ministre délégué aux Anciens combattants (le gouverneur des Invalides sur 768 m² ; l'Institution nationale des invalides/INI sur 20.500 m² ; l'Office national des Anciens combattants/ONAC sur 2.600 m²) ;
- divers services relevant du Premier ministre ou d'autres départements ministériels sur 17.500 m² environ (dont 11.000 au Secrétariat général de la Défense nationale et 3.800 au Groupement interministériel de contrôle/GIC) ;
- des bureaux, services et résidences relevant de l'administration centrale du ministère de la Défense sur 8.500 m² environ, dont 5.500 pour les 27 appartements de fonction et les salons ;
- sur 900 m² environ, une douzaine d'associations ayant ou non un lien avec la Défense et qui pourraient peut-être émigrer un jour à l'École militaire (d'autres estimations parlent de 2.000 m²) ; les bureaux de l'architecte en chef des Monuments historiques.

Dans le cadre des réductions d'effectifs et de la réorganisation du ministère de la Défense, certains organismes sont certes appelés à partir ou à occuper une place plus réduite. Mais la diversité des attributions et des compétences, l'attrait exclusif de la visite au tombeau de l'Empereur pour les visiteurs et les « tours » touristiques, les difficultés d'accès par l'esplanade et la place des Invalides, imposent qu'un travail d'amélioration de la signalétique et de la circulation soit mené à bien, de même qu'une étude des flux de public (1.200.000 visiteurs payants en 2008 pour le tombeau de Napoléon et le musée de l'Armée, dont près de 80 % de visiteurs étrangers ; trois millions de passants) et de la meilleure manière de les orienter. Plus encore, il s'agit de bâtir un schéma directeur pour rationaliser les usages des espaces dans l'ensemble de l'établissement, de réviser ses règles de fonctionnement et, somme toute, de relancer la réflexion à la fois sur la gouvernance et sur la vocation de l'ensemble du site des Invalides en ce début du XXI^e siècle.

Des arguments favorables

L'installation en son sein d'un musée de l'Histoire de France pourrait-elle y contribuer ? La réponse devra être à tout le moins très solidement étayée et nous ne soumettons ici aux décideurs que quelques-uns des arguments les plus évidents à nos yeux, après plusieurs visites aux plus hauts responsables et avis des architectes de l'ÉMOC. Sans préjuger, il va de soi, de la force particulière de l'engagement politique au plus haut niveau sur un dossier de la sorte.

Les arguments favorables sont nombreux. La visibilité et la fréquentation du lieu sont excellentes. Situé au cœur de Paris, identifié par les Parisiens et surtout par les touristes étrangers comme un lieu historique majeur, il assurerait au projet présidentiel une attractivité exceptionnelle. Le pouvoir politique, si actif dans l'édification, s'impliquerait ensuite fortement dans la gestion de l'institution nouvelle et lui assurerait des moyens de fonctionnement à la hauteur de ses ambitions manifestes. Compte tenu de son extrême visibilité et de son prestige, le choix de ce site inciterait tous les acteurs à mieux adhérer au projet, car ils comprendraient qu'ils pourraient bénéficier ainsi d'une vitrine de premier ordre, au cœur de Paris.

Les quatre musées abrités aux Invalides, tous riches de documents exceptionnels, pourraient a priori s'inscrire dans un réseau coiffé par le nouveau musée de l'Histoire de France. Même s'il s'avoue très satisfait de son statut d'indépendance, récemment confirmé, même s'il est très soucieux de conserver sa fonction de lieu de mémoire (peu fréquenté) à l'heure où les villes-compagnons vont prendre le relai des Compagnons eux-mêmes, le musée de l'Ordre de la Libération ne pourrait pas ignorer les évolutions avoisinantes. Le musée des Plans-reliefs, géré par le ministère de la Culture et de la Communication, souhaiterait être désenclavé et relancé à cette occasion (sa muséographie est datée, ses réserves ne sont guère exploitées, les moyens lui manquent pour exploiter 2.000 m² de nouvelles surfaces, au demeurant peu accessibles) et collaborer activement à la présentation d'une histoire vivante des villes, des places et des frontières de la France. Le musée d'Histoire contemporaine de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC), géré par le ministère de

l'Enseignement supérieur et de la Recherche, prévoit un prochain transfert (non confirmé par son ministère de tutelle) vers Nanterre ou la Défense. S'il émigrerait, il n'oublierait sans doute pas les Invalides qui l'ont accueilli pendant quarante années et tiendrait à conserver avec eux les meilleurs contacts de travail, tout en renonçant définitivement à occuper ses espaces en façade (corridor Valenciennes) et des locaux à l'étage (corridor Neuf-Brisach). Le musée de l'Armée, dont la rénovation dans le cadre du plan Athéna, lancée en 1994, sera achevée à 90 % en 2010, reste toujours aussi soucieux de renouveler ses recherches muséographiques et historiques ; de resserrer ses partenariats avec les mémoriaux, les historiques, les musées d'histoire « civils » (Versailles, Jean Moulin et Leclerc à Paris, Péronne, Caen, etc...) qui traitent eux aussi de l'histoire militaire de la France ; d'entrer en rapport avec les historiens pour la constitution de ses équipes et groupes de travail. Sa collaboration, sur projets précis, est donc acquise, à condition que lui soit garantie l'autonomie administrative, scientifique et civique.

Ses collections, exclusivement d'ordre militaire, et celles de ses voisins, plus variées, sont immenses et constituent un des plus forts rassemblements du monde. L'usage coordonné de cette considérable « monnaie d'échanges » permettrait d'envisager une politique de prêts et de dépôts croisés dans toute la France et à l'étranger, de renforcer un réseau et d'assurer la production d'expositions temporaires sans investissements trop lourds. Des équipements sont déjà disponibles sur le site : auditoriums, espace d'expositions temporaires (600 m²), espaces d'accueil du public.

Deux avertissements

La première difficulté est que la Défense, à tous les niveaux de sa hiérarchie, adhère à l'initiative présidentielle mais sans mesurer tout le profit qu'elle pourrait en retirer et, par conséquent, sans se hâter de saisir l'occasion qui lui est donnée de participer hautement, forte de son héritage et de son expérience, à une réflexion collective renouvelée sur le passé national, sur l'Histoire de France et son rôle dans le devenir du pays. Elle en reste à l'énoncé d'arguments d'ordre institutionnel ou matériel, les contraintes budgétaires qu'elle connaît expliquant sans doute, au demeurant, qu'elle reste aussi cantonnée.

On trouvera le résumé de son argumentaire dans la note de synthèse que nous a adressée le 11 mars 2009 Monsieur le directeur de la direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du ministère de la Défense (voir l'annexe 3) et qui est dans le droit fil, sur un mode plus technique, de la lettre de Monsieur le ministre de la Défense à Monsieur le président de la République en date du 13 juin 2008, après la remise du rapport de Monsieur Hervé Lemoine. En résumé, on y lit que : les surfaces visées dans le rapport Lemoine ne sont que théoriquement disponibles, sauf à prévoir des aménagements très importants pour les rendre accessibles ; les regroupements, mutualisations et optimisations d'espaces sur l'ensemble du site ne peuvent relever que du schéma directeur du site « entamé à la demande du cabinet en 2008 » ; tout ce qui touche aux logements de fonction et aux salons relèverait d'une négociation créant « des difficultés ». Enfin, rappelons que divers autres documents et déclarations les plus autorisés réitèrent l'attachement ministériel à l'autonomie et la souveraineté du musée de l'Armée en tant qu'établissement public

Un autre argument défavorable est d'ordre plus « civil », celui-ci, mais il est d'aussi grande importance, tant il pourrait agiter à contre-effet l'opinion publique, durcir inopportunément le débat et affaiblir la cohérence du projet, ce qui irait à l'encontre des souhaits formulés par Monsieur le président de la République dans son discours de Nîmes du 13 janvier 2009. En résumé : installer le musée de l'Histoire de France aux Invalides donnerait à celui-ci une vocation par trop militaire, ce qui ne peut pas être, en l'état, massivement apprécié, tenu pour hardi ou probant, ni même unanimement salué ; toute militarisation de « l'identité » nationale et de la construction de l'État-Nation à travers une mise en récit du passé et une quête des origines ne peut aujourd'hui qu'aviver les querelles, qu'elles soient anciennes ou modernes, et désunir les protagonistes. De plus, la position de surplomb en mémoire et la complète maîtrise du lieu par la gloire militaire et le musée de l'Armée, compte tenu des difficultés d'orientation qu'on y connaît, pourrait amoindrir la visibilité future du nouveau musée, limiter sa marge de manœuvre et donc rendre son apport moins significatif.

Deux conditions

Nous signalons cependant qu'aux yeux des architectes, l'importance physique du musée de l'Armée n'est pas si contraignante puisque le visiteur ne la distingue que très partiellement au long de ses déambulations. En revanche, il y a accord entre eux pour dire – avec prudence, en arguant de leur connaissance imparfaite des structures des bâtiments, précaution que la récente construction de l'Historial de Gaulle justifie amplement - que le musée ne pourrait s'installer que dans la partie centrale de la façade donnant sur l'esplanade, avec éventuel retour est de la façade nord, et son l'entrée se situer autour du porche principal. Ainsi serait respecté l'axe central du bâtiment, vers lequel les visiteurs convergent lorsqu'ils peuvent accéder par la place des Invalides.

À l'intérieur, la difficulté principale réside dans la grandeur des volumes, d'ordre domestique, quand on pouvait s'attendre à des enfilades plus solennelles, à supposer que la question des services en place, des logements de fonction et des salons, notamment ceux du gouverneur militaire de Paris, ait pu être réglée. C'est, en toute hypothèse, le seul lieu de plein pied et d'un seul tenant où pourrait être proposée au visiteur une galerie de l'Histoire de France. Quitte à loger ailleurs, ou à mutualiser sur le site les autres équipements nécessaires au bon fonctionnement du musée.

Selon les architectes de l'ÉMOC⁸ (voir l'annexe 4), et en appliquant un ratio de réhabilitation et d'aménagement intérieur qui, dans les derniers projets menés en région, a varié entre 3500 et 4500 € par m², deux options sont possibles : l'une, maximale, de 7500 m², sur trois ou quatre niveaux, comprenant le retour est de la façade nord, l'autre, minimale, de 5750 m² sur trois ou quatre niveaux, se limitant à la façade. Pour la première, les coûts s'établiraient entre 26 M€ et 33 M€, pour la deuxième entre 20 M€ et 26 M€, compte tenu des contraintes spécifiques (étroitesse du bâtiment, refents porteurs, nombre des ouvertures).

⁸ Ils insistent sur le fait qu'à ce stade du projet il est extrêmement difficile d'avancer un coût « vraiment réaliste », trop d'éléments pouvant influencer sur lui restant à préciser (meilleure connaissance du bâti et du site, différentiel de coût à Paris et en région, nature du projet muséographique, ambition architecturale, étendue des abords, phasage). Ils ajoutent que les fourchettes de prix qu'ils avancent ont été établies à partir du bilan d'opérations réalisées en région mais ne peuvent pas être comparés avec ceux d'une opération de prestige pour laquelle, notamment, serait organisé un concours de niveau international.

Outre les délais de négociation préalable avec le ministère de la Défense, le fait qu'il s'agira d'un chantier en site occupé, le recours ou non à une procédure du concours d'architecte que la marque présidentielle devrait logiquement imposer, et même si les déménagements ne devraient pas techniquement faire problème particulier, il faudrait prévoir un délai de réalisation des travaux dans les 4 à 5 ans qui suivent la décision et l'établissement du financement.

S'il était décidé, par volonté politique très hautement affichée, que les avantages doivent l'emporter sur les inconvénients et que le site des Invalides peut être choisi pour abriter le musée de l'Histoire de France, deux conditions devraient absolument être remplies pour permettre à celui-ci une mise en œuvre cohérente et bien ajustée au projet présidentiel :

- l'installation du musée lui-même (et d'abord d'une galerie permanente de l'Histoire de France) dans la façade principale du monument, sur les surfaces minimale ou maximale indiquées ci-dessus ;
- la constitution d'un établissement public unique réunissant l'ensemble des musées présents aux Invalides, afin de garantir une dynamique commune et de permettre une réelle intégration des nouveaux espaces ainsi qu'une mise en œuvre active de la nouvelle politique. Ceci n'empêcherait pas, sans doute, qu'une certaine autonomie de chacun de ces musées soit préservée au sein de l'établissement, selon un modèle de départements emprunté au Louvre ou à la cité de l'Architecture et du Patrimoine.

IV

Deux monuments-phare

Il nous semble important de signaler deux lieux parisiens, deux monuments-phare qui ont marqué spectaculairement la confiance de ce pays dans le savoir et l'invention, qui ont montré au monde entier la verdeur des héritages, l'allant et la créativité de la France républicaine. Un musée de l'Histoire de France dans un de ces lieux mondialement connus et arpentés aujourd'hui avec bonheur par des millions de visiteurs, ne manquerait pas d'allure.

Le palais de Chaillot (Paris XVIe)

La pertinence historique du lieu, descendant direct du palais du Trocadéro ouvert pour l'Exposition universelle de 1878 et du palais reconstruit pour celle de 1937, est évidente. C'est un temple de la modernité, où tous les arts des années 1930 ont rivalisé pour donner une image, grandiose sans être ni écrasante ni sombre, de Paris et de la France, face à cette tour Eiffel de 1889, marque d'une autre « Expo » internationale, dont le phare et les illuminations ne cessent depuis lors de hanter l'imaginaire national et international. Les deux ailes du palais, « Passy » à l'ouest et « Paris » à l'est, sont vouées, sculptures de bronze et citations de Paul Valéry à l'appui, respectivement aux Éléments et aux Connaissances humaines. Depuis le cimetière de Passy et la place du Trocadéro pleine du souvenir de Foch et de la Grande guerre, le parvis et les jardins du palais prolongent la perspective historique jusqu'à la Seine, au Champ-de-Mars de Gabriel et à l'École Militaire. Les ombres de Germaine Tillon et de Boris Vildé, héros de la Résistance, du TNP de Gémier, Vilar et Vitez, des pères fondateurs de l'Europe, d'Henri Langlois à la Cinémathèque nationale hantent les murs de Chaillot. Plus de onze millions de visiteurs (la plus forte concentration à Paris) se pressent chaque année sur la colline et 500.000 à un million d'entre eux franchissent les portes des musées du palais.

Ceux-ci sont devenus eux aussi des lieux emblématiques. Ils présentent une offre culturelle dont la combinaison est unique et bien adaptée aux enjeux qui hantent le XXIe

siècle et interrogent les Français : l'aventure de l'homme sur l'eau au musée de la Marine (200.000 visiteurs en 2008, sa rénovation est en projet) ; le rapport de l'homme à la nature au musée de l'Homme recomposé (qui rouvrira, rénové et repensé, en 2012) ; la marque monumentale de l'activité humaine à la nouvelle cité de l'Architecture et du Patrimoine (250.000 visiteurs en 2008) et d'abord à son musée des Monuments français, haut-lieu de mémoire en complète rénovation⁹ ; l'apport, enfin, des arts du spectacle et des beaux-arts à l'émancipation de tous (la scène de Chaillot, théâtre national depuis 1975, la salle de la Cinémathèque restaurée, l'une et l'autre mythiques, le palais lui-même et ses alentours), sans compter les échos du parvis tout bruisant des Droits de l'Homme. Pour relier entre elles tant de questions si actuelles et si pressantes, pour donner une acuité plus forte encore aux travaux et aux créations des institutions qui feront de Chaillot un « observatoire de l'humanité », l'Histoire de France pourrait être mieux qu'un grand souvenir : un lien fédéral.

En l'état, les espaces du palais (55.000 m² dans les deux ailes, 25.000 dans l'aile « Paris » sans compter le théâtre et ses halls) sont entièrement attribués à différentes entités relevant de gestionnaires différents. Le musée de la Marine dépend de la Défense, le musée de l'Homme est le site Chaillot du Museum national d'histoire naturelle sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Théâtre national de Chaillot et la cité de l'Architecture et du Patrimoine (composée du musée des Monuments français, de l'Institut français d'architecture et de l'École de Chaillot) du ministère de la Culture et de la Communication. Les dévolutions n'ont pas été aisées, la logique d'institution reste forte, les évolutions seraient accueillies sans enthousiasme particulier.

Nous savons bien que seule une décision au plus haut niveau serait susceptible de tout faire « remettre à plat », pour envisager un avenir plus assuré encore à la colline de Chaillot en y installant le musée de l'Histoire de France. Et d'abord une « Galerie de l'Histoire de France »¹⁰ amarrée à ce musée des Monuments français qui, depuis Alexandre Lenoir et Viollet-le-Duc, a une si belle vocation à servir l'Histoire de France et dont les collections sont si parlantes. Nous soupçonnons même qu'une franche négociation, menée au nom de l'intérêt national et de la vocation de Chaillot à parler au monde entier, pourrait aussi lever bien des difficultés et pousser chacun à apporter sa quote-part et son adhésion.

Nous rappelons, en conséquence, que les institutions usagers du site y disposent

⁹ Voir Simon Texier, *L'architecture exposée. La Cité de l'architecture et du patrimoine*, Gallimard, « Découvertes », 2009 ; Léon Pressouyre dir., *Le Musée des Monuments français*, Nicolas Chaudun, 2007.

¹⁰ Sur l'usage de ces termes, voir notre conclusion.

d'espaces publics exceptionnels à disposition de tous les publics et tous, par conséquent, mutualisables (salles d'exposition et de spectacle, auditoriums, salle de la Cinémathèque, halls, bibliothèques, salles de conférences, laboratoires et centres de recherche...). À portée de main sur le site, des collections dans des domaines très divers seraient utilisables. 2.000 m² seraient disponibles dans l'aile « Passy », nous dit-on au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le musée des Monuments français dispose de 16.000 m². Dans les remarquables galeries haute et basse de l'aile « Paris », avec vue sur les jardins et la tour Eiffel et une entrée particulière par le pavillon d'About, 1.600 m² d'espaces d'exposition magnifiques pourraient être mis à disposition. Sans parler des espaces utilisables dans les divers halls.

Autrement dit : un usage bien repensé des surfaces éventuellement disponibles et une bonne mutualisation des équipements (sans compter ceux du réseau potentiel des musées d'histoire à Paris même) ne rendrait pas déraisonnable l'idée d'implanter le futur musée de l'Histoire de France au palais de Chaillot. Noblesse, exemplarité et audience mondiale du lieu obligent.

Si une négociation pouvait s'engager et aboutir, il ne semble pas que l'obstacle financier puisse être avancé pour la contrarier (le ratio ne devrait pas dépasser 2.500 à 3.000 € le m²), vu le nombre des éléments mutualisables et l'ampleur des rénovations déjà faites sur l'ensemble du site.

Le Grand Palais des Champs-Élysées

Nous tiendrons un raisonnement du même ordre pour le Grand-Palais, « monument-capitale » dont la réputation nationale et internationale n'est plus à faire et qu'une restauration (toujours en cours, pour « optimiser l'occupation des locaux ») et un dynamisme renouvelé viennent de signaler de nouveau au monde entier.

Témoin de l'image que la France s'est faite d'elle-même et qu'elle a souhaité présenter à l'Europe et au monde depuis la « Belle Époque », le Grand Palais s'offre comme l'emblème monumental d'un pays soucieux de mettre en scène son ouverture à l'avenir et au progrès. Accueillant en son sein les beaux-arts (« ménagers » ou « floraux » compris),

l'industrie et des sciences, c'est « le lieu où bat le cœur d'une société en mouvement. »¹¹

La liste si variée (les grandes expositions qui ont fait et feront date, « le » Salon et autres salons artistiques, le salon de l'Auto ou celui du Livre, les rassemblements politiques ou sportifs, les parades militaires et les cirques, l'aviation et l'espace, la gastronomie, l'art de vivre, les métiers d'art, l'outre-mer, etc...) des manifestations qu'il a abritées pendant un siècle prouve sa vocation historique à exposer des valeurs pérennes à forte consonance française, l'audace, l'esthétique et l'excellence, l'innovation, la jeunesse, l'intégration sociale, la culture pour tous, l'ouverture au monde. Au croisement de deux axes républicains, Élysées-Invalides et Charles-de-Gaulle-Concorde, avec Clemenceau, de Gaulle ou Churchill en sentinelles, mélange d'académisme et d'art Nouveau, il fut conçu dès l'origine comme un espace démocratique où s'exprimeraient la diversité, l'inventivité et la force de la République. Et donc, aussi bien, celle de l'Histoire de France ? Histoire-science-beaux-arts serait un fier tracé culturel, du passé au futur, à inscrire dans la vocation du nouvel Établissement public du Grand Palais des Champs-Élysées (EPGPCE).

Quelles que soient les évolutions et négociations en cours (création de l'établissement public regroupant le palais de la Découverte et la cité des Sciences et de l'Industrie, évolution des Galeries nationales, politique de grandes manifestations), les affectations afférentes et les impératifs d'autofinancement pour l'EPGPCE, nous soulignons deux points :

- le programme d'aménagement intérieur du monument (doubler d'ici 2010 les surfaces d'exploitation, qui passeront de 10.000 à 20.000 m²), prévoit l'ouverture d'espaces rénovés (le salon d'honneur notamment, une nouvelle galerie d'exposition de 700 m², une salle de projection, des espaces aménagés sur les balcons). Un accord pourrait être trouvé avec la réunion des Musées nationaux pour que des expositions temporaires sur l'histoire de la France soient aussi présentées dans les galeries temporaires. D'autres lieux parisiens d'exposition pourraient être utilisés, sans difficulté apparente, pour des expositions et des manifestations temporaires (Invalides, Conciergerie). Beaucoup d'équipements dont aurait besoin le musée de l'Histoire de France sont donc déjà en place au Grand Palais ou alentour ;

- deux de ses galeries sont libres au premier étage, sur 1700 m², pour lesquelles il

¹¹ Voir Yves Saint-Geours, *Le Grand Palais, monument-capitale*, Gallimard, « Découvertes », 2009.

n'existe pas de projet (voir l'annexe 5). À celles-ci l'on pourrait joindre une troisième galerie (700 m²) ouvrant sur l'avenue Winston Churchill, moyennant sans doute une compensation aux coûts de restauration déjà engagés. L'entrée à cet ensemble devrait se faire par la porte qui ouvre sur le pont Alexandre III, surmontée d'un quadrigue représentant, prémonitoire, *L'Harmonie victorieuse de la Discorde* ! 1.700 à 2.400 m² seraient donc disponibles au Grand Palais pour abriter et montrer au monde, en couronne sud de la grande verrière, une « Galerie de l'Histoire de France ». Les quelques autres locaux de bureau nécessaires au fonctionnement du musée pourraient être trouvés sur place, ou à proximité.

Cette solution, sans délai administratif préalable autre que la négociation avec l'EPGPCE, n'entraînerait que les coûts d'aménagement relativement faibles : en appliquant un ratio de 2500 € par mètres carré, on obtient une solution encore moins chère que celle de Fontainebleau, mais les contraintes inhérentes au lieu incitent à présenter une option au coût proche de 10 M€.

Le président de l'établissement public se montre sensible à l'intérêt du projet mais rappelle toutefois que le Grand Palais ne devrait plus, pour respecter sa vocation, accueillir d'autres présentations permanentes que celles du palais de la Découverte.

V

Le château de Vincennes (Val-de-Marne)

La pertinence du site

La pertinence historique du site ne fait aucun doute¹². Occupé depuis l'époque capétienne, témoin d'événements historiques jusqu'à la Libération, le site de Vincennes est de toute évidence un lieu de première importance dans l'histoire de France, notamment pour la période médiévale, minutieusement explorée ici par les archéologues et les historiens. Haut-lieu d'affirmation du pouvoir royal, des Capétiens au XVI^e siècle, puis de la présence de l'armée dans la vie de la Nation (au point que certains souhaiteraient en faire de nouveau un haut-lieu de l'esprit de défense et de sécurité), Vincennes pourrait renvoyer aussi à une histoire plus générale grâce à la qualité culturelle des espaces qui l'entourent (par exemple, le cours des Maréchaux entre le château et le Fort Neuf, percé à l'occasion de l'Exposition coloniale de 1931), la présence du bois de Vincennes dont de nombreux réaménagements sont en projet et celle de nombreux lieux d'ordre historique dans le département du Val-de-Marne.

Cet imposant ensemble monumental, bien enceint, dominé par ses remparts, ses tours, sa Sainte-chapelle et son donjon (et les prisonniers de celui-ci, de Fouquet à Sade en passant par Latude, Diderot et Mirabeau), non seulement met en branle les imaginaires médiévaux autour du « château-fort », jusqu'à avoir pu convaincre certains de pouvoir y ressusciter une cité médiévale, arbore de nobles bâtiments du XVII^e (pavillons du Roi et de la Reine, Orangerie, portique de Le Vau) et du XIX^e siècle (pavillon des Armes) et peut joindre à la prestance militaire et politique une longue vocation religieuse (sa chapelle est sainte), mémorielle, artistique, technique (l'artillerie et l'aéronautique) et l'agrément populaire de la ville, du bois et de la Marne.

¹² Voir Luce Gaume et Emmanuel Pénicaud, *Le Château de Vincennes. Une histoire militaire*, Éditions Nicolas Chaudun et Service historique de la Défense, 2008 ; « Vincennes. Du manoir capétien à la résidence de Charles V », *Dossiers d'archéologie*, 289, décembre 2003-janvier 2004 ; Jean Chapelot, *Un grand monument médiéval dans l'histoire militaire contemporaine. Le château de Vincennes aux XIX^e-XX^e siècles*, Commission interministérielle du château de Vincennes, 2007, multigr.

Les archives du service historique de la Défense (deuxième service d'archives français, sur 70 km linéaires, avec 320 personnels) provenant des trois Armes et de la Gendarmerie sont une mine documentaire (les cartes, en particulier) dont pourraient être extraits nombre de documents originaux. Une bibliothèque de près d'un million de volumes, peu accessible mais dont on assure qu'elle ne fait pas double emploi avec les fonds de la Bibliothèque nationale de France, pourrait être elle aussi sollicitée. Une collection lapidaire liée au château est entreposée sur place. La Sainte-chapelle offre une salle d'exposition, les casemates entourant le donjon et le donjon lui-même peuvent être réaménagés encore à des fins pédagogiques et culturelles, les cours intérieures et les alentours du château se prêtent à l'organisation de toutes manifestations de plein air, un nouvel auditorium et divers équipements de la ville de Vincennes sont accessibles à proximité.

L'accessibilité et la situation sont aussi des atouts importants. Desservi par la ligne 1 du métro et la ligne A du RER, le château est d'un accès aisé. Pour les touristes disposant de peu de temps, l'éloignement du centre de la capitale risque cependant d'être toujours un grave problème : une étude, notamment, sur l'accès de banlieue à banlieue serait nécessaire. Compte tenu de la faible notoriété du lieu (120.000 visiteurs en 2008, mais grâce à la réouverture du donjon), il faudrait imaginer des solutions en termes de transports pour dynamiser la fréquentation (accord, par exemple, avec la RATP pour faire de sa ligne de métro n° 1 une « ligne de l'histoire de France » ; renforcement de la liaison avec les autoroutes et le boulevard périphérique). Sinon Vincennes pourrait allonger la liste de ces établissements culturels des portes de Paris en déficit d'attractivité.

Sauf si, par ambition politique, culturelle et administrative fortement affichée (et avec toute aide à proportion de l'État et des collectivités locales), l'installation de l'Histoire de France à Vincennes était jugée utile non seulement au site lui-même mais aussi au rééquilibrage culturel de l'agglomération parisienne vers l'est. Vincennes en ce cas ne manquerait pas d'atouts, par sa capacité à fédérer d'autres institutions avoisinantes (la caserne Carnot de la Garde républicaine, le parc floral de Paris et ses marques coloniales, l'Institut géographique national, l'Institut national du sport et de l'éducation physique, le zoo de Vincennes en rénovation, le théâtre de la Cartoucherie, la cité nationale de l'Histoire de l'Immigration, le musée des Transports de Saint-Mandé, etc...) et à devenir une tête de réseau pour musées d'histoire.

C'est ce qu'ont compris tous les acteurs civils et les élus locaux (voir l'annexe 6). Les

chercheurs et historiens actifs sur place seraient évidemment heureux de voir parachever ainsi leur travail assidu depuis plusieurs années. La Commission interministérielle du château de Vincennes et son président, Monsieur le ministre Jean-Philippe Lecat, qui depuis 1988 élabore les programmes pluriannuels de travaux et coordonne l'action des différents partenaires sur le site, nous a exposé les problèmes de gouvernance du site et son rôle dans l'élaboration, sous l'égide de Monsieur le préfet du Val-de-Marne, d'un rapport de la Mission d'expertise économique et financière (MEEF) en mai 2008 ; elle a favorablement commenté le projet de reconstruction de sa casemate nord-ouest. Le Conseil général, les députés et sénateurs du Val-de-Marne se sont prononcés favorablement, à l'unanimité. Monsieur le maire de Paris a dit « pertinente » la candidature de Vincennes. La municipalité a très activement accueilli le projet et lancé un comité de soutien. Elle entend accompagner le projet dans trois directions : une politique événementielle active (spectacle sur l'histoire du château, par exemple), bourses d'étude, accélération en accord avec la Ville de Paris de la rénovation des abords du château (voir l'annexe 6). Par ailleurs, une Association pour le rayonnement du château de Vincennes a été créée en 2006.

Pertinence historique et prestance du lieu, richesse documentaire, accessibilité et situation du site favorables, engagement fort des acteurs civils : autant d'éléments favorables.

Les difficultés

Si le musée de l'Histoire de France devait être installé à Vincennes, son arrivée devrait être précédée, plus encore que sur le site de l'hôtel national des Invalides, non pas par un simple réaménagement des implantations et des affectations, mais par une solution définitive (de toute évidence, la création d'un Établissement public) enfin apportée à la question lancinante de la gouvernance institutionnelle du site, aujourd'hui partagées dans un rapport aussi triangulaire que complexe entre la Défense, la Culture et les collectivités locales. C'est le souhait de la Commission interministérielle et de tous les partenaires civils.

Il reste à convaincre de cette nécessité les autorités de la Défense, au ministère comme sur le site. On voudra bien remarquer que la note du 4 mars 2009 de la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du ministère de la Défense (voir l'annexe 6)

n'envisage aucune libération d'espaces dans les bâtiments aujourd'hui occupés par les archives et services historiques de la Défense sur 34.000 m², malgré la construction prévue d'un nouveau bâtiment pouvant abriter 70 kilomètres archives sur le site voisin du Fort-Neuf. Elle n'hésite pas à avancer l'impératif du programme Escale. Elle ne dit rien d'une éventuelle participation des services des archives et du centre historique à des échanges et participations documentaires ou de recherche. Et, à notre connaissance, l'initiative présidentielle n'a fait l'objet sur place d'aucun commentaire. Tout se passe comme si la situation ne pouvait pas évoluer et les dévolutions actuelles être renégociées parce que l'impératif archivistique et le maintien de l'acquis font prime sur toutes les autres considérations quant à l'avenir du lieu.

Si bien que seule une très forte implication politique, et du plus haut niveau, pourrait convaincre l'ensemble de la collectivité œuvrant sur place de la pertinence nationale et de l'ambition du projet de musée, puis veiller à libérer et à faire mettre en complémentarité toutes les énergies dont le site est porteur.

Deux options

Cependant des espaces constructibles sont disponibles dans la partie nord-ouest du château ou sur l'emplacement du manoir capétien. De plus, un projet de Monsieur Christian Gerondeau se ferait fort, en appelant au mécénat privé, de reconstruire sept tours d'origine sur l'enceinte, attestées par les *Très riches Heures* du duc de Berry. Moyennant un important déplacement d'archives, des espaces sont libérables, si la Défense y consentait, dans la casemate situées près de l'entrée nord (005 sur le plan joint à l'annexe 6), dans le pavillon des Armes (009) et le bâtiment du Génie (011). À l'entrée nord du site, côté Vincennes, la tour du Village (001), libre et vide, offre 1.385 m² sur trois niveaux, mais son inaccessibilité aux groupes de plus de 19 personnes et les coûts de sa mise aux normes de sécurité actuelles la rendent inexploitable, sauf éventuellement pour la gestion du musée. Les casemates du donjon (024, sur 1000 m²) sont employées de manière extensive. Le pavillon du Roi (020, 8.400 m²) est occupé et inaccessible au projet, tout comme celui de la Reine (019, 4.600 m²). Compte tenu de ces contraintes lourdes, seules deux options sont offertes, sur des ratios à coût élevé, qui s'établissent de 3.000 à 4500 € le m², et 6.000 € pour du neuf :

- option 1 : la casemate nord démenagée et la casemate nord-ouest reconstruite.

La casemate nord semble difficile à aménager pour accueillir du public, à moins de reprendre l'ensemble du bâtiment en y facilitant la circulation, mais l'hypothèse n'est pas à écarter et ses surfaces conviendraient aussi pour des bureaux et des salles moins fréquentées. La reconstruction de la casemate nord-ouest (au long du fossé 038), détruite en 1944, est par contre souhaitée depuis de nombreuses années et un projet architectural non chiffré est même déjà avancé, sous couvert de Monsieur l'architecte en chef des Monuments historiques. Au fond d'une cour à réaménager, l'absence de signe extérieur fort (seul l'intérieur de la casemate reconstruite serait de conception moderne), l'éloignement de l'axe central du château font que la visibilité du musée ne sera pas évidente, sauf si le rapport au donjon était aménagé, si un accès était possible vers l'avenue Carnot et son futur parking et si le visiteur était clairement accueilli et guidé à partir du bâtiment 006.

5.300 m² y seraient disponibles sur trois niveaux. Le coût, à 4.500 € le m² pour la casemate à reconstruire et à 3.000 € le m² pour celle à déménager et aménager, serait donc approximativement de 30 M€, déménagement de 5,3 km linéaires d'archives compris ;

- option 2 : construction d'un bâtiment neuf sur les vestiges du manoir capétien et réutilisation du pavillon des Armes.

Cette option paraît la plus logique : dans l'alignement de l'axe du château et dans sa partie centrale, elle ne peut qu'attirer et séduire le visiteur d'où qu'ils viennent. Elle doit être couplée, pour réduire la surface du bâtiment nouveau (avec concours international d'architectes ?) portée à 3000 m² en deux niveaux, avec une utilisation sur 3.000 m² de trois niveaux du pavillon des Armes, dont il faudra tester plus longuement la fragilité et le surcoût qu'elle entraînerait, mais dont la qualité architecturale séduit. Pour cette option, le coût du bâtiment neuf, à 6.000 € le m², serait de 18 M€ ; celui du déménagement, de la réhabilitation et le réaménagement du pavillon des Armes, à 4.500 € le m², serait de 17, 5 M€, sans compter la destruction, indispensable, du pavillon du Génie mais y compris le déménagement de 21 km linéaires d'archives. Toutefois, compte tenu des incertitudes sur le pavillon des Armes, de la complexité d'un chantier fondé sur un socle archéologique, même préalablement fouillé, de la question du pavillon du Génie, il serait raisonnable d'évaluer cette option à la hauteur de 40 à 50 M€.

Les délais de construction d'un bâtiment neuf de grande ampleur, combinés avec ceux d'aménagement et de réhabilitation du bâti ancien, sont de cinq ans au minimum, compte tenu des impératifs techniques, anciens et modernes, cumulés sur le site. Les délais minima

seraient donc de 4 ou 5 ans pour l'option 1 et de 5 ou 6 pour l'option 2.

Problèmes de gouvernance, lourdeur des coûts, longueur des délais : autant de difficulté. À mettre en regard des éléments favorables : la prestance politique et militaire du lieu, la possibilité d'y implanter une vraie « cité de l'Histoire de France » dans un environnement civil très favorable au projet.

V

Le château de Fontainebleau (Seine-et-Marne)

Une objection

Une objection est avancée lorsqu'on envisage d'installer le musée de l'Histoire de France dans le château et le domaine de Fontainebleau : l'accessibilité, puisque l'un et l'autre sont situés à 64 km du centre de Paris. Pour les Parisiens, la desserte routière et autoroutière, par l'A6, l'A 5, la N 37 ou la N 606, peut effectivement être encombrée (week-end compris), ce qui prolonge alors le trajet au-delà d'une heure. À l'arrivée par le train en gare de Fontainebleau-Avon (un toutes les demi-heures depuis la gare de Lyon, 35 minutes de trajet), il faut attendre (en moyenne 5 minutes) pour se rendre de la gare au château (2,8 km) un autobus dont le trajet dure environ 20 minutes, même si la construction d'un « pôle gare » qui s'achèvera en juin 2010 promet une meilleure fluidité et un gain de temps.

Cette objection pourrait être levée, pour deux raisons :

- en se prononçant très activement en faveur du projet présidentiel, les collectivités locales et tout spécialement la ville de Fontainebleau, dès longtemps soucieuses d'améliorer la desserte du château, s'engagent (voir l'annexe 7) à adapter et accélérer leur programme de requalification du centre-ville (dont les travaux doivent démarrer à la fin de 2010) et les horaires de Véolia Transports, gestionnaire du réseau urbain, à proportion de la hausse de fréquentation rendue prévisible par l'installation du nouveau musée. Elle feront profiter à plein celui-ci des perspectives ouvertes par les nombreux arrêts de TGV nationaux et internationaux prévus désormais en gare de Fontainebleau-Avon.

Favoriser et accélérer ainsi l'adaptation d'un espace urbain et culturel à vocation nationale aux impératifs de demain, transports publics et circulations douces (sans parler de la vocation vélocipédique des villes, en prolongement ici de celle de la forêt voisine, facilitée par l'existence d'une halte ferroviaire), est un signe tangible en faveur du projet présidentiel ; sans parler de l'apport au développement d'un tourisme d'avenir, celui qui

recherche conjointement nature et culture, beaux-arts et bel air, enrichissement individuel et sécurité familiale ;

- d'autant que ce signal pourrait être plus fort encore si l'ouverture du musée était présentée comme un signe de l'ambition d'ouvrir le Grand Paris vers les régions. Ce pourrait aider à faire mieux entendre aux Français que la question historique du rapport entre Paris et « la » province, entre la grande et les petites patries (outre-mer comprise), entre l'enracinement et l'appartenance individuelle et collective, est un héritage qui a pris au XXI^e siècle une nouvelle acuité. « Hier pour demain » prendrait ainsi à Fontainebleau une lisibilité nationale particulière, délivrée du soupçon lancinant de favoritisme parisien. De tous les sites, celui-ci est seul à la hauteur d'une ambition de cet ordre.

Des avantages certains

Sa pertinence historique n'est pas à démontrer¹³. Inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, qualifié de « maison des siècles » par Napoléon, le château a été le témoin en continu de huit siècles de notre histoire et accueille à ce titre chaque année 400.000 visiteurs (à 70 % des touristes étrangers). Il est situé au cœur d'une forêt domaniale mondialement connue, de 25.000 ha, fréquentée annuellement par 11 à 15 millions de personnes, non seulement riche en traces préhistoriques et historiques de tous ordres (villages médiévaux fortifiés aux alentours, chasses royales depuis François I^{er}, culte du cheval et de l'équitation qui drainent 300.000 visiteurs chaque année, forte présence militaire, naissance du tourisme d'excursion dès l'arrivée du chemin de fer en 1849, souvenir des Impressionnistes et leurs successeurs à Barbizon, des écrivains à Milly, assassinat de Georges Mandel, Nationale 7, etc...). Elle est aussi classée Natura 2000 puis Réserve de biosphère par l'UNESCO et l'Office national des forêts veut en faire un exemple national et européen de développement durable. Enfin, Fontainebleau est un pôle de recherche actif et fréquenté par des étudiants et des chercheurs de 25 nationalités (lycée international, IUT, universités parisiennes, écoles et laboratoires d'informatique, de télécommunication, de biologie et d'écologie, centre des Archives nationales contemporaines, histoire européenne de la Renaissance au château).

¹³ Voir « Le Château de Fontainebleau », Connaissance des Arts, hors-série n° 368, 2008.

Au château, l'occupation royale depuis le XIIe siècle, particulièrement marquée par François Ier et Henri IV, puis l'action des deux Empires et des Républiques, l'enchevêtrement des époques et les usages constants du réemploi dans l'architecture, le décor intérieur et dans les parcs, le souvenir d'événements historiques (naissance de Philippe le Bel et de Louis XIII, présence de souverains étrangers de Charles Quint à Pie VII, révocation de l'Édit de Nantes, abdication de Napoléon, fastes du Second Empire, ambassadeurs du Siam, conférence sur l'avenir de l'Indochine en 1946, présence de l'OTAN, etc...), tout donne à l'ensemble complexe que constitue ce château une grande profondeur temporelle, et lui permet de faire feuilleter au visiteur un catalogue d'exemples archétypiques très parlant (le donjon, la cour carrée ou ovale, la chapelle, la galerie, le parterre à la française et le jardin à l'anglaise, la chasse, le décor peint et sculpté, la salle de bal, l'appartement princier, le boudoir, la galerie savante, le jeu de paume, l'ameublement et l'art de la table, l'art oriental, le théâtre de Cour et le spectacle musical, l'Histoire de France au temps de Louis-Philippe, l'hommage à Napoléon, etc..). Les collections sont très importantes : les arts décoratifs depuis la Renaissance sont fortement représentés, notamment le mobilier ; les collections historiques sont liées à la période napoléonienne (dation de la famille Bonaparte) et au XIXe siècle, avec les Archives nationales contemporaines à portée de main. L'ensemble, outre son importance intrinsèque (16.000 meubles, tableaux et objets divers), permet des réaménagements constants et des ouvertures d'espaces et de salles. Il a aussi l'intérêt d'offrir un fond suffisant pour créer un flux croisé de prêts et de dépôts : le musée des Monuments français, par exemple, est prêt à y mettre en dépôt et à échanger nombre de moulages.

Enfin, l'équipe en place investit beaucoup dans le domaine muséographique et scientifique. Elle relance des projets (140.000 visiteurs pour son exposition de 2007 sur « Fontainebleau, l'invention du tourisme »), fortifie ses alliances (avec les chercheurs de Bologne, notamment). Elle a été aussitôt acquise au projet présidentiel.

Il faut signaler également que le château et son domaine ont obtenu en 2009 le statut d'établissement public, ce qui va accroître sa capacité opérationnelle. L'établissement sait avoir recours au mécénat privé, notamment pour la réhabilitation en cours du théâtre de Napoléon III. Il fait l'objet depuis plusieurs années d'une l'attention particulière de l'État, qui vient de le faire bénéficier du plan de relance (1 M€ pour la restauration et l'ouverture de la cour Ovale). C'est dire que l'installation du musée de l'Histoire de France ferait fructifier cet investissement de l'État dans un lieu, répétons-le, qui frappe par sa variété, ses potentialités et son inventivité.

Des espaces disponibles

Les espaces libres et disponibles sont nombreux. Les ensembles les plus complets sont l'enceinte de la cour Ovale au rez-de-chaussée et, surtout, le bâtiment du quartier Henri IV, qui ne nécessitent que des aménagements muséographiques. On peut y ajouter la galerie des Cerfs (700 m²) et la galerie-bibliothèque de Diane (700 m²), sans compter les lieux archétypaux signalés plus haut. Expositions temporaires, colloques et manifestations diverses peuvent être abrités dans les galeries et dans la salle des Colonnes. Le parc peut être utilisé dans le cadre de manifestations de plein air et pour l'élaboration de parcours et rien n'empêcherait en outre d'installer dans certaines de ses parties des éléments de musée de plein air.

Dans le rez-de-chaussée de la cour Ovale, beaucoup d'espaces sont vides ou occupés par des réserves. Leur imbrication jointe à la petitesse des pièces rend délicate leur utilisation, mais elles pourraient trouver une affectation gestionnaire. Un des deux pavillons encadrant la porte du baptême, dit pavillon du Tybre, pourrait par contre être utilisé. La cour elle-même sera prochainement rouverte à la circulation et les visiteurs pourront y pénétrer par la cour Dorée.

Les bâtiments du quartier Henri IV et la cour des Offices, dont la réhabilitation complète vient d'être achevée, paraissent bien adaptés pour accueillir le public sur deux niveaux, dont un de plein pied. Les salles de 50 à 70 m² se succèdent régulièrement autour de la cour, qui donne à la fois sur le parc et sur la ville - à la condition d'une amélioration de l'accès du côté ville et d'une réorganisation des abords, à la charge de la municipalité.

Fontainebleau possède donc la capacité physique d'accueillir le projet, avec une surface utilisable pour le seul musée d'environ 4000 m² dans le quartier Henri IV, sans compter l'intégration possible de l'ensemble du site au projet.

Fontainebleau, enfin, serait le chantier le moins coûteux. L'aménagement, en prenant le prix le plus élevé, reviendrait à 2500 € par m². Si l'on part de 4.000 m² en continu au quartier Henri IV, si l'on y ajoute les diverses autres surfaces d'intérieur ou d'extérieur, le coût au total serait de 15M €, en évaluation haute.

Conclusion

Sans doute le lieu choisi, « emblématique de notre histoire » pour reprendre le souhait du président de la République à Nîmes le 13 janvier 2009, saura-t-il parler de lui-même. Sa configuration architecturale et sa pertinence historique ne manqueront pas d'exciter l'intelligence et l'imagination de ceux qui vont avoir à charge la préfiguration et l'installation du musée. Mais notre expertise de dix-sept possibilités d'implantation nous conduit à formuler deux considérations qui, nous semble-t-il, devront être prises en compte dès l'heure de la décision. Car si l'annonce du lieu choisi n'était pas accompagnée d'une clarification du but poursuivi, le risque serait pris de relancer inutilement les polémiques, d'appauvrir le débat et d'alourdir la charge de travail de la mission de préfiguration prévue dans le rapport de Monsieur Hervé Lemoine et, par conséquent, de retarder la remise de ses conclusions puis le début des travaux.

La première est celle-ci : la dénomination « musée » appliquée à un projet d'histoire d'une telle ambition peut conforter et relancer les contestations ; elle ne convainc et ne mobilise pas autant qu'on pouvait l'espérer, et bien au-delà du cercle de nos interlocuteurs. Nous conseillons par conséquent de l'abandonner. Sinon, cette dénomination trop imposée affadirait l'initiative présidentielle et, surtout, risquerait de la banaliser.

Nous n'avons pas loisir et licence de détailler ici les raisons de cette mise en cause. Elles tiennent le plus souvent à l'idée qu'il n'y a pas de musée sans collections. Mais la plus grave, à nos yeux, tient à la faiblesse conceptuelle et affective qui entoure en France la notion de « musée d'histoire », où elle reste peu connue du grand public alors qu'on peut constater son *revival* à Berlin ou à Budapest et saluer depuis trois décennies sa force tranquille dans tant de pays d'Europe, d'Amérique ou d'Asie. La mission de préfiguration devra se pencher attentivement sur cette question. Quoi qu'il en soit, le projet présidentiel mérite une appellation plus parlante et, surtout, plus mobilisatrice.

C'est pourquoi nous proposons d'en venir d'abord à la dénomination générale, plus institutionnelle, administrative et scientifique, de « Centre national d'histoire de la France » (CHF), ou de « Maison d'histoire de la France » (MHF), pour désigner un Établissement public qui aurait pour mission d'être, au vif du souhait présidentiel, une « tête de réseau »

et un « centre de valorisation de la recherche » mais aussi de présenter des collections. La dénomination subséquente, plus offensive et plus parlante, plus médiatique et plus mobilisatrice pour tous les publics, pourrait être « Cité de l'Histoire de France » dans les cas de Vincennes ou de Fontainebleau, ou de « Galerie de l'Histoire de France » dans ceux de Chaillot, du Grand-Palais ou des Invalides, avec cette fois un grand « H » à « histoire », pour marquer que l'on souhaite continuer d'y « raconter la France »¹⁴ dans une perspective « d'hier pour demain », celle qui depuis 1980 fait la fortune de la notion de Patrimoine avec grand « P ». La « Cité » ou la « Galerie » serait gérée par le « Centre » ou la « Maison ». Cette proposition n'entre pas dans le cadre strict de notre lettre de mission, mais nous tenons à la signaler et nous espérons qu'elle pourra être prise en compte.

La deuxième considération prolonge l'accueil si favorable de nos interlocuteurs¹⁵ aux perspectives de « mise en réseau » des musées d'histoire, de « collaboration » entre institutions françaises et étrangères, de « fédération » des énergies privées et publiques, associatives ou instituées, de « mise en synergie » des initiatives, de mise en commun des sciences sociale et des disciplines artistiques et littéraires. Cet allant de spécialistes, d'experts et de gestionnaires fait utilement écho à un fait social et culturel massif et très significatif : la France, qui cherche un rapport renouvelé à son passé, son présent et son avenir, acquiescera davantage encore au projet présidentiel si celui-ci fait « bouger les lignes » et mise d'abord sur les synergies et les ouvertures.

Nous avons notamment enregistré une fois de plus que le premier réflexe (outre celui de défendre l'institution face à toute nouveauté dérangeante) est de relancer le vieux débat entre Paris et « la » province ou « ses » provinces, entre unité et diversité, grande et petites patries ; entre vocation continentale et aventure ultra-marine ; entre Benda (« la France est la revanche de l'abstrait sur le concret ») et Thibaudet (« la France est un vieux pays différencié »)¹⁶. Nous l'avons entendu dans la bouche de nombreux élus et responsables

¹⁴ Voir Laurent Avezou, *Raconter la France. Histoire d'une histoire*, Armand Colin, 2008.

¹⁵ Dans l'ordre chronologique de nos visites et entretiens, outre les institutions déjà mentionnées en première et deuxième partie de ce rapport, la direction des Musées de France du ministère de la Culture et de la Communication, la Société de Géographie, la présidence de l'Assemblée nationale, l'Institut de France, le musée historique de Strasbourg, le musée d'Aquitaine de Bordeaux, le Deutsche Historische Museum de Berlin, le Centre des monuments nationaux, la Bibliothèque nationale de France, la direction de l'Architecture et du Patrimoine du ministère de la Culture et de la Communication, le centre historique minier de Lewarde (Nord) et le musée d'histoire de Nantes. Sans compter les nombreux contacts moins formels mais tous favorables.

¹⁶ Voir David Bitterling, *L'invention du pré carré. Construction de l'espace français sous l'Ancien Régime*, Albin Michel, 2009 et Mona Ozouf, *Composition française. Retour sur une enfance bretonne*,

(revoir à l'annexe 2). Nous ressortons de notre exploration avec la conviction que le choix du lieu d'implantation devrait en tenir compte.

Il apparaît aussi que la confrontation « Paris-province » a gagné aujourd'hui en pertinence et qu'elle renouvelle son argumentaire au vu de la démultiplication des enjeux nationaux dans une double direction : celle de la proximité sécurisante et celle de la globalité inquiétante. Et que cette modification du « jeu des échelles » spatiales et mentales en deçà et au-delà du « pré carré » et des frontières, a des effets rétroactifs considérables sur nos perceptions du passé et de l'avenir, et donc de l'histoire de la France, avec ou sans grand H.

Autrement dit : à un horizon spatial, social et culturel brouillé et en mal d'éclaircies doit correspondre un récit historique mieux construit et plus parlant, plus ouvert et plus prospectif que jamais. Une réflexion sur l'histoire nationale et le devenir du pays ne peut convaincre les Français que si elle les aide aussi à comprendre, à assumer et prendre en charge ce qui les enflamme ou les inquiète aujourd'hui : le rapport à l'espace (outre-mer et Europe comprises), la prégnance des enjeux de mémoire, le rôle des commémorations et des célébrations (le Centre, sur ce point, pourrait être fédérateur), la force du sentiment patrimonial et généalogique, la valeur de l'affirmation des différences, l'espoir d'une identité ouverte, l'apport nourricier des œuvres et des créations.

Le lieu choisi devrait donc laisser s'épanouir, sous des formes à inventer ou à réinventer, une histoire intelligible et à plusieurs voix, mise à la portée et au service de tous, partant plus que jamais à la rencontre du particulier et de l'universel, de la diversité et de l'unité, de l'Un et de l'Autre.

Liste des personnalités ayant apporté leur concours

Monsieur Dominique Antoine, conseiller culture, éducation, jeunesse et sports à la présidence de la République

Monsieur Jean-Jacques Aillagon, président de l'établissement public du musée et du domaine national de Versailles

Monsieur Benoist Apparu, député de la Marne

Monsieur Pierre Arizzoli-Clémentel, directeur général de l'établissement public du musée et du domaine de Versailles

Madame Valérie Bajou, conservateur au musée national du château de Versailles

Monsieur Patrick Beaudouin, maire de Saint-Mandé, député du Val-de-Marne

Monsieur Christophe Beaux, président-directeur-général de la Monnaie de Paris

Madame Sabine Beneke, conservatrice au Deutsche Historische Museum de Berlin

Monsieur Alain Bernard, maire de Bouvines

Monsieur Jean-Paul Bodin, directeur-adjoint de cabinet du ministre de la Défense

Madame Martine de Boisdeffre, directrice des Archives de France

Monsieur Jean de Boishue, chargé de mission auprès du Premier ministre

Monsieur Gabriel de Broglie, chancelier de l'Institut de France

Monsieur Jean-Marie Bockel, secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants

Monsieur Bruno Bourg-Broc, maire de Châlons-en-Champagne

Général (2S) de brigade Robert Bresse, directeur du musée de l'Armée

Madame Valérie Brisard, architecte-programmiste à l'établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels (ÉMOC)

Monsieur Hervé Cassagnabère, conseiller technique, chargé des dossiers culturels et des discours du Premier ministre

Monsieur François Cavaignac, secrétaire général de la commission interministérielle du château de Vincennes

Monsieur Jean Chapelot, directeur de recherche au CNRS

Monsieur Claude Chauvin, conseiller municipal délégué auprès du maire de Rambouillet, en charge du patrimoine culturel et historique

Monsieur Jean-Paul Ciret, directeur du développement culturel du centre des Monuments nationaux

Madame Sylvie Clavel, administratrice de la Conciergerie et de la Sainte-Chapelle

Monsieur Michel Clément, directeur de l'Architecture et du Patrimoine

Monsieur Christophe Courtin, responsable du secteur multimédia au château des ducs de Bretagne, musée d'histoire de Nantes

Monsieur Thierry Crépin-Leblond, directeur du musée national de la Renaissance à Écouen

Monsieur Xavier Darcos, ministre de l'Éducation Nationale

Général de corps d'armée Bruno Dary, gouverneur militaire de Paris

Madame Virginie Debrabant, directrice des archives du centre historique minier de Lewarde

Madame Geneviève Dreyfus-Armand, directrice de la bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC)

Monsieur André Dubuc, directeur général du centre historique minier de Lewarde

Monsieur Jean-Claude Dumont, président de l'établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels (ÉMOC)

Madame Bénédicte Durand, conseillère, chargée des sciences humaines, auprès de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Madame Sophie Durrleman, conseillère, chargée des musées et des arts plastiques, de la ministre de la Culture et de la Communication

Monsieur Hugues Fontenas, architecte-conseil à la direction des Musées de France

Monsieur Pierre Fournié, directeur du département des publics à la direction des Archives de France

Monsieur Etienne François, historien, université libre de Berlin

Madame Monique Fuchs, conservateur du musée historique de Strasbourg

Madame Isabelle Gallaire, chargée d'études à la commission interministérielle du château de Vincennes

Monsieur Bruno Galland, directeur scientifique du site de Paris des Archives nationales

Monsieur Fabien Ganivet, conseiller pour la justice, les libertés publiques et les questions constitutionnelles à la présidence de l'Assemblée nationale

Monsieur Eric Garandeau, conseiller technique culture et communication à la Présidence de la République

Madame Nathalie Genet-Rouffiac, chef du département interarmées, ministériel et interministériel du service historique de la Défense

Madame Frederique Gerardin, attachée culturelle à l'ambassade de France en Allemagne

Monsieur Christian Gerondeau, ingénieur général des Ponts et Chaussées (e .r.)

Madame Kristel Gualdé, responsable de la conservation au château des ducs de Bretagne, musée d'histoire de Nantes

Monsieur Bertrand Guillet, directeur-adjoint du château des ducs de Bretagne, musée d'histoire de Nantes

Madame Laurence d'Hane, responsable du service des publics au château des ducs de Bretagne, musée d'histoire de Nantes

Monsieur Jean d'Haussonville, conseiller culturel à l'ambassade de France en Allemagne

Monsieur Jean-François Hébert, directeur de cabinet de la ministre de la Culture et de la Communication

Monsieur François Hubert, directeur du musée d'Aquitaine à Bordeaux

Chef de bataillon Husson, chef de cabinet du gouverneur militaire de Paris

Monsieur Jean-Jacques Hyst, sénateur de Seine-et-Marne

Monsieur Daniel Janicot, directeur de l'agence pour la Vallée de la culture

Madame Marie-Hélène Joly, adjointe au directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la Défense puis directrice du château des ducs de Bretagne, musée d'histoire de Nantes

Monsieur Olivier Josse, chef de cabinet du président de l'établissement public du musée et du domaine national de Versailles

Monsieur Matthieu Juin-Levitte, chef de cabinet du président du centre des Monuments nationaux

Commissaire général (2S) Olivier Laurens, délégué au patrimoine de la Marine

Vice-amiral d'escadre Jacques Launay, major général de la Marine

Madame Marie-Christine Labourdette, directrice des Musées de France

Monsieur Laurent Lafon, maire de Vincennes

Monsieur Gérard Larcher, président du Sénat, sénateur-maire de Rambouillet

Madame Jenny Lebard, administratrice du donjon et de la Sainte-Chapelle de Vincennes

Colonel Loïc Le Bastard, secrétaire général de l'Ordre de la Libération

Monsieur Jean-Philippe Lecat, président de la commission interministérielle du château de Vincennes

Madame Isabelle Lemesle, présidente du centre des Monuments nationaux

Monsieur Hervé Lemoine, directeur du musée des Monuments français à la Cité de l'architecture et du patrimoine

Monsieur Gérard Longuet, sénateur de la Meuse

Monsieur Eric Lucas, directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la Défense

Monsieur Arsène Lux, maire de Verdun

Madame Françoise Magny, directrice adjointe chargée des collections et du patrimoine du château de Fontainebleau

Madame Emmanuelle Maréchal, conseiller au cabinet du ministre de la Défense

Madame Isabelle Maréchal, directrice-adjointe de la direction de l'Architecture et du Patrimoine

Monsieur Gabor Mester de Parajd, architecte en chef des Monuments historiques

Monsieur Benoît Montariol, secrétaire général de la Monnaie de Paris

Madame Mariam Babaud de Monvallier, chef du bureau des actions culturelles et muséographiques à la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la Défense

Monsieur Bernard de Montferrand, ambassadeur de France en Allemagne

Monsieur Benjamin Mouton, architecte en chef des Monuments historiques

Monsieur Raphaël Muller, conseiller technique au cabinet du ministre de l'Éducation Nationale

Madame Isabelle Neuschwander, directrice des Archives nationales

Monsieur Bernard Notari, directeur du château de Fontainebleau

Madame Catherine Oudin, adjointe au chef du service historique de la Défense

Monsieur Hans Ottomeyer, directeur général du Deutsche Historische Museum de Berlin

Monsieur Bertrand Pancher, député de la Meuse

Monsieur Frédéric Parinello, directeur de cabinet du maire de Vincennes

Madame Tiphany Payre, attachée parlementaire de Monsieur Gérard Larcher, sénateur des Yvelines

Madame Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Monsieur Patrick Périn, directeur du musée de l'archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye

Monsieur Jean-Robert Pitte, président de la Société de géographie

Monsieur Max Polonovski, directeur du musée des Plans-reliefs

Monsieur Bruno Racine, président de la Bibliothèque nationale de France

Madame Bérangère Raspaut, secrétaire général du château de Fontainebleau

Madame Paule René-Bazin, conservateur général honoraire du patrimoine

Monsieur Jacques Rigaud, ancien membre du Conseil d'Etat

Général de brigade Gilles Robert, chef du service historique de la Défense

Monsieur Yves Saint-Geours, président de l'établissement public du Grand Palais

Madame Jacqueline Sanson, directrice générale de la Bibliothèque nationale de France

Madame Béatrix Saule, directrice du centre de recherche du château de Versailles

Monsieur Michel Suchod, directeur de cabinet du secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants

Monsieur Laurent Theis, historien et éditeur

Monsieur Vladimir Trouplin, conservateur du musée de l'Ordre de la Libération

Monsieur Frédéric Valletoux, maire de Fontainebleau

Monsieur André Viau, directeur de cabinet du ministre de la Défense

Monsieur Adrien Zeller, président de la région Alsace

Monsieur Joseph Zimet, conseiller chargé de la mémoire et des relations internationales du secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens Combattants

ANNEXES

ANNEXE I

Extrait du discours du Président de la République
aux acteurs de la culture, le 13 janvier 2009 à Nîmes

« Un mot sur la connaissance de notre histoire. Là aussi, on ne connaît notre histoire que par les moments où les Présidents de la République successifs s'excusent des périodes où, hélas, l'histoire a été tragique. Or je suis fasciné par l'idée que la France est riche de ses musées d'art, mais qu'il n'y a aucun grand musée d'histoire digne de ce nom! Il n'existe aucun lieu pour questionner notre histoire de France dans son ensemble. Nous avons donc décidé la création d'un Musée de l'Histoire de France. Ce musée sera situé dans un lieu emblématique de notre histoire, un lieu qui reste à choisir et qui sera choisi : il y a plusieurs idées qui font sens mais il faut en débattre, échanger, il faut que cela polémique un peu, que chacun fasse valoir ses arguments. Parce que l'histoire de France, c'est un tout, c'est une cohérence. En général, on l'attaque par petit bout, les pages glorieuses, les pages un peu plus délicates, alors qu'on devrait l'affronter dans son ensemble. Aussi je souhaite qu'il y ait un musée de l'histoire de France, qui pourrait d'ailleurs être une fédération de musées et des monuments, qui travailleraient en réseau et collaboreraient avec de grandes institutions étrangères. Un musée doté d'un Centre, situé dans un endroit symbolique. Il me semble que cette initiative renforce aussi l'identité qui est la nôtre, l'identité culturelle : c'est une autre initiative que je laisse à votre réflexion. »

ANNEXE II

Lettre de Monsieur Adrien Zeller, président de la région Alsace
à Monsieur le Président de la République, en date du 20 février 2009



CONSEIL
REGIONAL

LE PRESIDENT

Monsieur Nicolas SARKOZY
Président de la République
Palais de l'Elysée
55 rue du Faubourg Saint Honoré

75008 PARIS

Strasbourg, le 20 février 2009

Monsieur le Président,

Le 13 janvier à l'occasion des vœux aux acteurs de la culture, vous avez annoncé la création d'un Musée de l'Histoire de France, un beau défi entre célébration, mémoire et vérité ; je ne peux que m'en réjouir.

Tout semble encore ouvert ... Aussi, permettez-moi de souligner l'intérêt qu'il y a à réfléchir au concept en liaison avec un lieu symbolique. Bien sûr, on pense presque forcément à Paris (les Invalides, etc.). Vous me permettrez de relever l'intérêt qu'il y a à réfléchir en termes nouveaux ! La France est le pays au monde qui « centralise » le plus les grandes institutions historiques et culturelles, à un degré rare et probablement même excessif. Pourquoi ne pas penser à d'autres hauts lieux : Orléans, Reims, Rouen, Strasbourg, etc.. L'histoire, le territoire national relèvent d'autres logiques possibles. Est-ce envisageable ? Ce serait une sorte de « rupture » par rapport à une tendance qui n'a pas que des avantages.

Dans le domaine culturel en particulier, après les choix faits par tous les Présidents de la République sans exception depuis G. POMPIDOU et le Centre Beaubourg, la situation et l'évolution en nombre d'institutions culturelles et bien-sûr, en soutiens budgétaires publics, est très largement favorable à Paris, et qu'on le veuille ou non, au détriment des potentialités de la province. Or, rien n'est irréversible. National ne doit pas toujours être assimilé à Paris. Le choix d'un site éventuellement en dehors de Paris pour le futur Musée de l'Histoire de France serait un signe positif de votre part d'une politique faite à l'aune des territoires marquants qui composent notre pays.

Je tenais à vous faire connaître cet avis en toute simplicité et me tiens à l'entière disposition de vos collaborateurs pour un entretien plus approfondi sur ce type de question.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie, Monsieur le Président, de croire en l'assurance de ma très haute considération.

André Zeller
ANDRÉ ZELLER

ANNEXE III

Hôtel national des Invalides

- Note de Monsieur le directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la Défense en date du 11 mars 2009
- Fiches techniques et iconographiques



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

SGA
Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION DE LA MÉMOIRE
DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES

Le Directeur

Paris, le 11 MAR 2009

N°

DEF/SGA/DMPA/DIR

00 0 3 2 2

Monsieur l'Inspecteur général,

Dans la perspective de votre prochaine visite de l'Hôtel national des Invalides dans le cadre de votre mission, je vous prie de trouver en annexe une note de synthèse établie par mes services qui recense les principaux points sur lesquels je souhaite attirer votre attention.

La complexité de l'occupation du monument rend nécessaire un schéma directeur pour rationaliser cet ensemble. Entamé en 2008, ce processus n'en est qu'au stade du diagnostic mais livre déjà quelques pistes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur général, l'assurance de ma considération distinguée.

Eric LUCAS

Monsieur Jean Pierre RIOUX
Inspecteur général

COPIE :

Monsieur le Général Bruno DARY, gouverneur militaire de Paris

Fiche de synthèse sur l'occupation de l'Hôtel national des Invalides

Il n'existe pas 6 000 m² disponibles aux Invalides

Le rapport sur la faisabilité de la Maison de l'Histoire aux Invalides rendu par Hervé Lemoine en avril 2008 fournit dans son annexe 1 (jointe à cette fiche) un tableau exact des surfaces et occupants de l'Hôtel des Invalides et en conclut que 6 000 m² sont disponibles sur le site.

Cependant, il ne s'agit que d'une disponibilité théorique :

- seuls 2 500 m² d'un seul tenant et vides sont immédiatement disponibles, dans la part sous-affectée au ministère de la culture/ musée des plans-reliefs. Ces 2 500 m², situés au 4ème niveau de la cour d'honneur, dans les combles, étaient réservés à l'extension du musée des plans-reliefs, dans le cadre d'une 2ème tranche de travaux qui n'a jamais été réalisée (suspendue en 2007 par la direction du patrimoine). Ces locaux appellent des travaux d'aménagement importants, et doivent pouvoir trouver des accès publics faciles depuis le rez-de-chaussée.

- Le reste des surfaces indiquées dans le rapport Lemoine sont :
soit occupées (par exemple logements de fonction, gendarmerie) ;
soit totalement inaccessibles au public sans travaux extrêmement coûteux (ainsi les combles de l'église Saint-Louis).

Par ailleurs, elles ne sont pas d'un seul tenant et ne conviennent pas, telles quelles, à la réalisation d'un projet ambitieux et cohérent. L'impossibilité de créer un circuit continu pour le visiteur au musée de l'Armée est un bon exemple des difficultés architecturales que pose l'Hôtel des Invalides.

Une rationalisation qui permettrait de dégager surfaces et cohérence

L'occupation de l'Hôtel des Invalides correspond à des strates successives qui aboutissent à une situation assez erratique. Il est évident qu'il est possible d'optimiser l'occupation du site par des regroupements et des mutualisations. Cette optimisation s'avère nécessaire, indépendamment du projet de musée d'histoire de France. Un schéma directeur du site, entamé à la demande du cabinet en 2008, permet déjà au stade du diagnostic, de proposer les pistes suivantes :

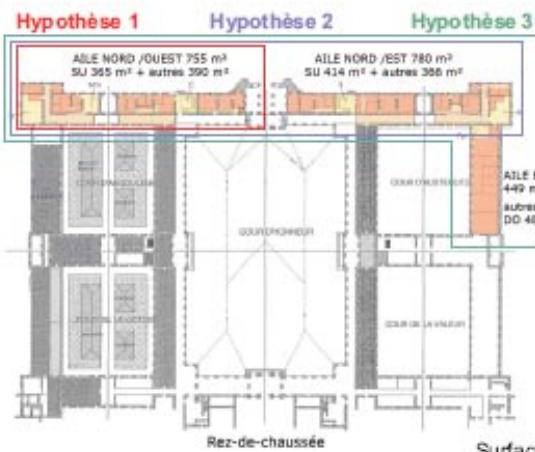
- récupération d'espaces (départ programmé de la région gendarmerie Ile de France : 800 m² déjà signalé dans le rapport Lemoine) ;
- rationalisation des logements sur site (qui couvrent actuellement 1 600 m²) ;
- bureaux partagés avec mise en place de permanences pour les associations hébergées (2000 m²).

La négociation sur les appartements de fonction des hautes autorités créera certainement des difficultés que le ministre devra gérer. La rationalisation des locaux occupés par les associations appellera aussi de la diplomatie de la part du SEDAC.

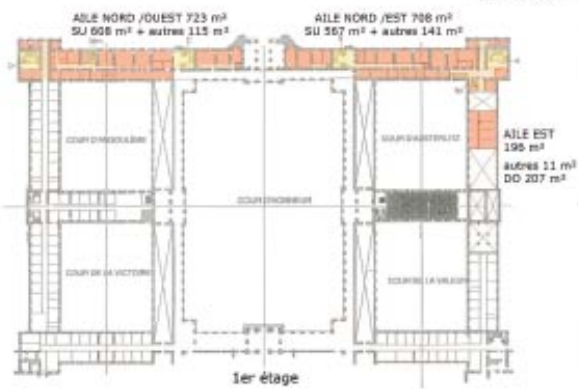
La possibilité pour le nouveau musée d'investir le salon d'honneur du musée de l'Armée, récemment suggérée va à l'encontre de la construction budgétaire du musée de l'Armée, qui repose sur la recherche de ressources propres, notamment par des locations d'espaces.

		PARIS: Les Invalides	
Localisation		Hôtel national des invalides Paris 7ème arrondissement	
Accessibilité		Transports communs : RER C, bus (9 lignes) et métro (2 lignes) Desserte routière : centre de Paris Stationnement : parking public souterrain de l'esplanade des Invalides; stationnement des bus place Vauban + 500 places de stationnement sur l'esplanade lors des manifestations	
Temps de trajet		(depuis Châtelet-Les Halles) +/- 15 mn	
Caractéristiques générales du site		Superficie parcellaire : 7,34 hectares Propriétaire / affectataire : Etat - ministère de la Défense Bâti existant : Bâtiments XVIII ^e comprenant une cinquantaine d'occupants dont plusieurs musées et le tombeau de Napoléon Fréquentation annuelle: 1,2 million de visiteurs; 3 millions de passants Fonctions supports sur site : services pouvant être mis en commun: accueil, salles d'expositions temporaires, auditorium... ateliers pédagogiques, sécurité, sûreté, maintenance Equipements à proximité du site : centre ville de Paris	
Surface bâtie totale:		84 500 m ₂ environ	
Emprises concernées par le projet		Façade sur l'esplanade des Invalides +/- une aile en retour	
Bâti existant :		partie nord de l'édifice	
Surface disponible*:		Surface utile	
		Surface dans œuvre	
		aile nord-ouest 2 847 m ₂ 3 784 m ₂	
		aile nord-est 2 897 m ₂ 3 831 m ₂	
		aile est cour d'Austerlitz: 1 726 m ₂ 2 072 m ₂	
		(* approximation, à partir des plans mis à disposition)	
Affectation et occupations actuelles :		14 occupants de statut divers (AOT, conventions sans affectation, occupations sans titre...): - musée de l'Armée, musée d'histoire contemporaine, musée des plans et reliefs - gouverneur militaire de Paris, commandement militaire des Invalides, chef d'état major de l'armée de terre, région de gendarmerie de Paris, service local d'infrastructure centre - secrétaire d'état chargé des anciens combattants - détachement de la brigade des sapeurs pompiers de Paris - architecte en chef des monuments historiques - société d'entraide des membres de la légion d'honneur, association nationale des membres de l'ordre national du mérite, Comité de la flamme	
Scénario(s) d'aménagement		le musée pourrait se développer sur la moitié ou totalité de la façade nord plus éventuellement l'aile est de la cour d'Austerlitz	
Surface utile potentielle:		suivant les hypothèses (et sans dépose de plancher):	
		Surface utile	
		hypothèse 1 aile nord-ouest seule: 2 847 m ₂	
		hypothèse 2 ailes nord-ouest et nord-est: 5 743 m ₂	
		hypothèse 3 hypothèse 2 + aile est cour d'Austerlitz: 7 470 m ₂	
Paramètres d'aménagement		Lisibilité / visibilité : lisibilité pouvant être problématique à l'échelle du site mais possibilité de repérage en façade principale penser des liens avec les autres musées et l'accueil actuel du site accès direct pouvant être trouvé depuis le porche central de l'Aile nord	
Protection MH et Sites :		bâtiments classés monuments historiques	
Contraintes réglementaires:		avis de la conservation régionale +/- la commission supérieure des monuments historiques; demande de permis de construire	
Contraintes architecturales:		bâtiment étroit (10 m de large) de faible hauteur sous plafond, redécoupé par des refends porteurs et doté de nombreuses ouvertures	
Contraintes fonctionnelles:		emprise longiligne coupée par 3 porches et des cages d'escaliers dont 2 escaliers monumentaux; répartition sur 5 niveaux... Difficulté de réaliser des salles de grandes dimensions. difficulté de localisation de l'accueil nécessité de repenser la circulation de l'ensemble du site	
Contraintes techniques:		Nécessité d'un diagnostic complet de la zone. Aléas structuraux suivant degré d'intervention et maintien ou non des structures en place.	
Contraintes de réalisation:		chantier en site occupé	
Modalités de mise à disposition:		déménagement des occupants au préalable pouvant nécessiter une réalisation phasée	
Autres projets en cours :		Athéna (rénovation du musée de l'Armée). Projet n'affectant pas l'emprise envisagée pour le musée de l'Histoire de France.	

Hôtel national des Invalides



Surfaces indicatives



Cour d'honneur



Porche latéral



Porche central

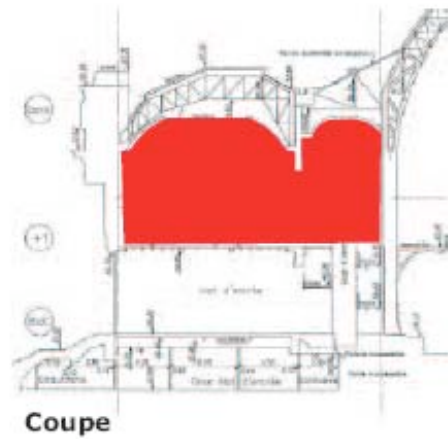
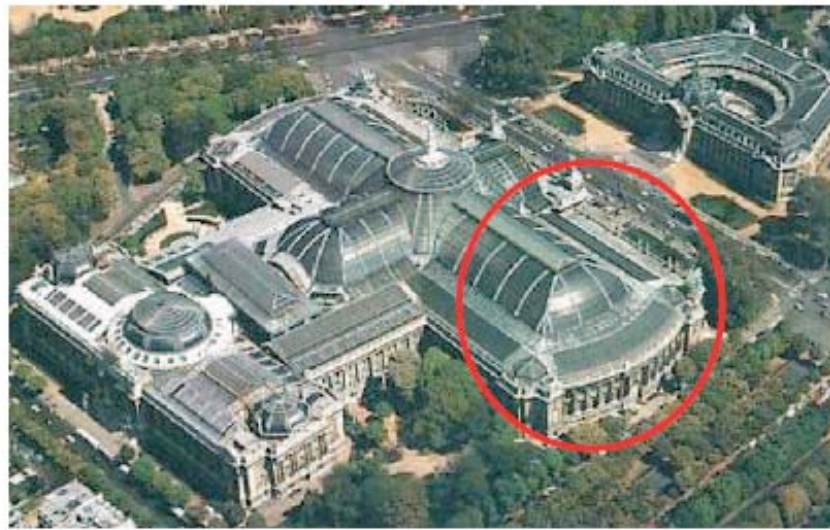
ANNEXE V

Grand Palais

- fiches techniques et iconographiques

PARIS: Le Grand Palais des Champs Elysées	
Localisation	Grand Palais Paris 7ème arrondissement
Accessibilité	Transports communs : RER C, bus (8 lignes) et métro (3 lignes) Temps de trajet (depuis Châtelet-Les Halles): +/- 15 mn Desserte routière : centre de Paris Stationnement : peu développé à proximité (le plus proche, avenue des Champs Elysées)
Caractéristiques générales du site	Superficie parcellaire : Propriétaire / affectataire : Etat - ministère de la Culture / EP du Grand Palais // Galeries Nationales, Palais de la Découverte, Commissariat, Gardes de l'Elysée Bâti existant : bâtiment construit pour l'exposition universelle de 1900 Fréquentation annuelle : > 600 000 visiteurs pour l'EP; 500 000 à 600 000 pour le Palais de la Découverte; 1 million de visiteurs pour les galeries nationales Fonctions supports sur site : services pouvant être mis en commun: accueil, salles d'expositions temporaires, auditorium... sécurité, sûreté, maintenance Equipements à proximité du site : centre ville de Paris Surface bâtie totale: 72 000 m² utiles
Emprises concernées par le projet	Bâti existant : partie sud de l'édifice Affectation et occupations actuelles : l'établissement public gère ces espaces. Une des galeries serait déjà louée pour des expositions.
Scénario(s) d'aménagement	Le projet ne pourrait trouver sur l'emprise proposée un développement complet et aurait sans doute à choisir entre une galerie permanente et une galerie d'expositions temporaires. Surface utile potentielle: 1 600 à 2 300 m² utiles environ
Paramètres d'aménagement	Lisibilité / visibilité : lisibilité pouvant être problématique à l'échelle du site malgré la possibilité de repérage en façade. pas de maîtrise des accès niveau rez-de-chaussée (partagés avec d'autres activités) penser des liens avec les autres entités présentes sur le site Protection MH et Sites : bâtiment classé monument historique Contraintes réglementaires : avis de la conservation régionale +/- la commission supérieure des monuments historiques; demande de permis de construire Contraintes architecturales : galeries d'exposition aux dimensions adaptées... éclairage naturel à maîtriser Contraintes fonctionnelles : espaces implantés en étage; emprise longiligne composée de 2 à trois galeries articulées par des rotondes; pas d'autres surfaces (bureaux, logistique, accueil...?) Contraintes techniques : nécessité d'un diagnostic complet de la zone. Contraintes de réalisation : site occupé; chantier en étage Modalités de mise à disposition : à préciser Autres projets en cours : certains projets semblent en cours sur la zone (à préciser)

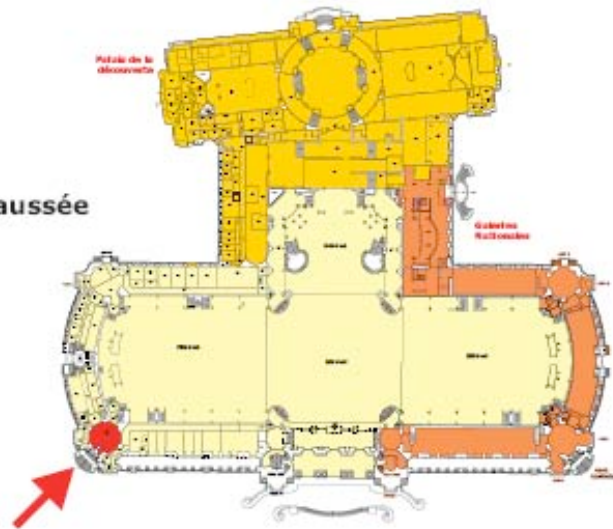
Grand Palais des Champs Elysées



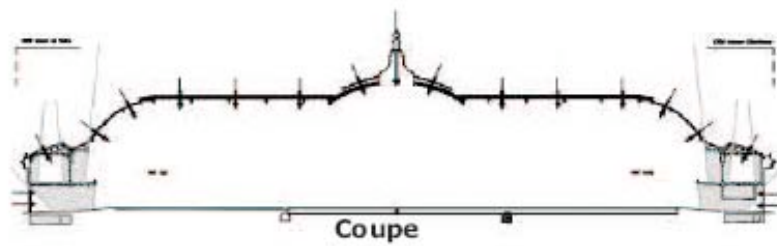
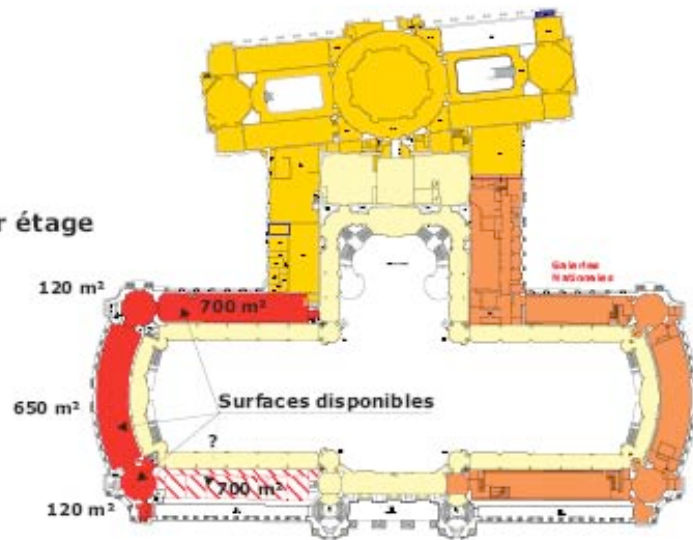
Grand Palais des Champs Elysées



Rez-de-chaussée



Premier étage



ANNEXE VI

Château de Vincennes

- lettre de Monsieur le maire de Vincennes, en date du 6 mars 2009
- lettre de Monsieur le maire de Vincennes, en date du 27 avril 2009
- note de Monsieur le directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la Défense, en date du 4 mars 2009
- plan du château de Vincennes
- fiches techniques et
iconographiques



VILLE DE VINCENNES

Le Maire

Vincennes, le 6 mars 2009

R. 10.3.09

Cher Monsieur,

Alors que Madame le ministre de la culture, Christine ALBANEL, vous a chargé - avec Messieurs Dominique BORNE et Charles PERSONNAZ - d'expertiser les sites les plus à même de recevoir le futur musée de l'Histoire de France et son centre de recherche, et parce que vous devez recevoir de nombreuses sollicitations, j'ai souhaité attendre votre visite à Vincennes pour vous faire part, par écrit, des arguments qui me semblent plaider en faveur de ce site et solliciter, si vous en êtes d'accord, un entretien.

Lorsque le président de la République a souligné, dans un discours prononcé au Carré d'Art à Nîmes, combien l'absence d'un musée retraçant l'intégralité de l'Histoire de France constituait une anomalie dans un pays passionnément attaché à l'Histoire, je l'ai immédiatement informé du souhait de la ville de Vincennes de voir s'installer au château de Vincennes le futur musée de l'Histoire de France.

Il ne m'appartient pas de juger de la pertinence historique de ce monument - le seul, toutefois, à pouvoir embrasser une période aussi large - ni ses qualités logistiques. En revanche, à l'unisson avec les élus du Val-de-Marne, de gauche, du centre et de droite, avec les milliers de Franciliens qui soutiennent ce projet, et avec les chercheurs qui doivent également être parties prenantes, j'aimerais souligner combien l'installation du musée de l'Histoire de France au sein du château de Vincennes répondrait non seulement à une cohérence historique indéniable mais surtout à une logique politique très forte.

Il ne fait pas de doute, en effet, que l'implantation du futur musée à Vincennes répondrait aux souhaits du président de la République d'imaginer un musée « en réseau » ; il participerait pleinement à la volonté de l'ensemble des élus franciliens en matière d'aménagement du territoire et de revitalisation de la région parisienne ; il fournirait enfin un projet culturel d'ensemble à un site qui en est aujourd'hui dépourvu.

Le château de Vincennes, situé sur territoire communal, s'insère dans un ensemble plus vaste, celui des abords du Bois dont les potentialités de valorisation sont exceptionnelles : il y a là, à mon sens, toutes les conditions pour qu'un grand projet national voie le jour. En effet, à quelques centaines de mètres du château coexistent non seulement le Fort neuf et ses opportunités foncières importantes, mais aussi le parc floral de Paris, l'Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP), le zoo de Vincennes, le théâtre de la Cartoucherie, l'Institut national géographique, et naturellement la Cité nationale de l'histoire de l'Immigration ; leur mise en réseau avec d'autres grandes institutions nationales, conformément au souhait présidentiel, répondrait à un grand dessein.

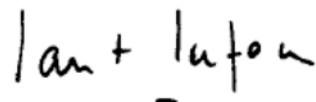
En outre, l'implantation d'un futur musée de l'Histoire de France au château de Vincennes participerait, concrètement et symboliquement, à la dynamisation de l'Est parisien. A cet égard, en tant que maire de Vincennes et conseiller régional, je souhaiterais attirer votre attention sur le signe fort que donnerait l'Etat en décidant d'installer, à l'Est de Paris, dans le Val-de-Marne et aux portes de la Seine-Saint-Denis, un ensemble culturel dédié à l'identité et à l'histoire de notre pays. L'installation d'un tel musée témoignerait de l'engagement de l'Etat à rééquilibrer vers l'Est le développement de la région parisienne ; au demeurant, ce « choix de l'Est » ne serait pas historiquement dépourvu de sens : le musée de l'Histoire s'installerait au débouché de l'axe historique Place de l'Etoile - Place de la Nation.

Comment ne pas souligner également que si le château de Vincennes est le symbole de la continuité de l'Etat, il constitue hélas aussi l'archétype de ses blocages et du caractère vital de sa modernisation. Le château, situé sur le territoire communal, est un vaste espace au sein duquel cohabitent deux administrations, ministère de la culture d'un côté, ministère de la défense de l'autre ; l'installation d'un futur musée à Vincennes, s'il rend obligatoire une meilleure coordination entre les deux entités, n'obligerait pas nécessairement à la disparition de l'une ou de l'autre mais, au contraire, donnerait une cohérence d'ensemble à cette présence partagée : le château disposerait enfin d'un projet culturel global grâce à une gouvernance institutionnelle renouvelée.

Enfin, l'engouement des élus (maires, conseillers généraux, régionales, députés et sénateurs) pour ce projet s'explique non seulement par ses qualités intrinsèques mais aussi par le fait que le château de Vincennes est le seul site où la possibilité de bâtir, en sous-sol comme en surface, est avérée. Il est donc possible d'envisager de construire, au cœur du château, un nouveau bâtiment de haute qualité architecturale, et pourquoi pas de signification comparable à celle de la pyramide de Pei au Louvre : voilà qui témoignerait, dans les siècles à venir, de la permanence de l'Etat, et plus fondamentalement de l'engagement des hommes de ce temps à transmettre leur histoire.

Parce que ce projet engage nécessairement les collectivités locales, j'ai l'honneur de solliciter auprès de vous un entretien pour évoquer, si vous en agréez le principe, l'avenir du château de Vincennes.

Avec l'espoir d'avoir suscité votre attention, je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de ma meilleure considération.



Laurent LAFON

Maire de Vincennes

Conseiller régional d'Ile-de-France

Le Maire

Vincennes, le 27 avril 2009

Cher Monsieur,

La ville de Vincennes, qui a fait part le 15 janvier 2009 de son vœu de voir s'installer au château de Vincennes le futur musée de l'histoire de France souhaité par le président de la République, entend s'engager activement pour la pleine réussite de ce projet dans le cas où ce site serait retenu.

La ville de Vincennes se propose d'accompagner le projet présidentiel dans trois directions : la participation à la notoriété du site par le moyen d'une politique événementielle active ; la mise en œuvre d'un système d'aide aux étudiants étrangers en lien avec le conseil général du Val-de-Marne et le conseil régional d'Ile-de-France et enfin l'accélération de la rénovation des abords du château de Vincennes.

1. Participation à la notoriété du site par le moyen d'une politique événementielle active.

Depuis plusieurs années déjà, Vincennes participe à l'animation du site qui mérite une ambition forte en la matière. Outre les actions à destination des scolaires, des concerts et des projections de cinéma en plein air sont régulièrement organisés dans l'enceinte du château par la municipalité. De même, la participation à la fois financière et logistique de la ville aux Journées du Patrimoine permet de donner à celles-ci un relief particulier : ainsi, en 2007, grâce à la programmation municipale « Année du château » les Journées du Patrimoine avaient attiré au château plus de 35 000 personnes en deux jours.

Avec l'association pour le rayonnement du château de Vincennes (ARCV) dont la municipalité a suscité la création, nous ambitionnons d'aller plus loin encore et un projet de spectacle historique est à l'étude. Un prestataire a d'ores et déjà été sélectionné afin de concevoir et de réaliser un spectacle grand public, en extérieur et en nocturne, qui s'appuierait sur les épisodes les plus marquants de l'histoire du château et en faisant appel à une large palette d'expressions artistiques. Le public attendu par représentation avoisine les 1 500 personnes.

2. Mise en œuvre d'un système de bourses d'étude sur l'histoire de France.

La ville de Vincennes propose qu'un système de bourses d'études et / ou d'aides concrètes aux études soit imaginé en lien étroit avec le conseil général du Val-de-Marne, le conseil régional d'Ile-de-France, l'Etat et, pourquoi pas, des partenaires privés.

Ce système d'aide intégrerait des dispositifs existants auxquels la ville de Vincennes apporterait son soutien effectif. Il viserait en priorité les étudiants étrangers venus étudier l'histoire de notre pays, ou du leur durant la période coloniale. A cet égard, la participation de Vincennes correspondrait parfaitement à la volonté municipale de développer sa politique de coopération décentralisée, de même qu'au niveau national, elle serait cohérente avec la volonté gouvernementale d'attirer en France les meilleurs étudiants étrangers. Un programme spécifique d'accueil à Vincennes de ces étudiants pourrait être imaginé. Naturellement, un tel dispositif doit être pensé en relation étroite et continue avec la communauté scientifique.

3. Accélération de la rénovation des abords du château.

Les abords du château de Vincennes ne sont pas à la hauteur du site actuel, et évidemment encore moins d'un musée national si celui-ci devait voir le jour dans notre commune. Longtemps non traité, ce dossier a connu récemment un développement positif avec la volonté conjointe des villes de Paris et de Vincennes de réactualiser le schéma de rénovation des abords du château. Fait notable, les deux collectivités sont parvenues à un accord général sur les principes de rénovation : restitution du château dans sa perspective historique – c'est-à-dire celle d'un château de plaine, visible de la ville ; rénovation végétale des abords (avec création d'un jardin à la française côté donjon) et création de cheminements plus agréables ; réflexion sur l'accessibilité, notamment automobile avec la possibilité de réaliser un parking souterrain sous l'îlot Carnot. A l'évidence, si le choix présidentiel se portait sur Vincennes, et eu égard au double soutien de Paris et du Conseil général du Val-de-Marne à la candidature du château, le projet de rénovation serait nettement accéléré et la ville de Vincennes y prendrait toute sa part.

Tels sont les principaux engagements de la ville de Vincennes dans le cas favorable où le château serait jugé par votre mission comme le plus à même de recevoir le futur musée annoncé par le

président de la République.

Avec l'espoir que ces engagements susciteront votre intérêt, je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, mon meilleur souvenir.

Laurent LAFON

Maire de Vincennes

Conseiller régional d'Ile-de-France



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

SGA

Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION DE LA MÉMOIRE
DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES

Le Directeur

Paris, le 04 MAR 2009

N° 000260 DEF/SGA/DMPA/DIR

Monsieur l'Inspecteur général,

En réponse à votre demande du 27 février concernant le château de Vincennes et son occupation par le service historique de la défense, je vous prie de trouver en annexe une note de synthèse établie par mes services accompagnée d'un plan général, qui recense les principaux points sur lesquels je souhaite attirer votre attention.

Le ministre de la défense considère que le service historique doit demeurer à Vincennes, d'une part en raison de la commodité d'accès pour les chercheurs que représente cette localisation, et d'autre part en raison de l'impossibilité d'une autre implantation et du coût d'un tel transfert.

Le service historique de la défense occupe avec des archives et des bureaux la quasi-totalité des bâtiments affectés au ministère de la défense, comme vous pourrez le constater lors de votre visite.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous fournir les informations supplémentaires dont vous souhaiteriez disposer.

Eric LUCAS

Monsieur Jean-Pierre RIOUX
Inspecteur général

Fiche de synthèse

L'affectation du site est partagée entre le ministère de la culture (CMN) pour la chapelle et le donjon, et le ministère de la défense. L'occupant est le service historique de la défense (SHD), où sont conservées la plus grande partie des archives historiques du ministère. Une convention entre le CMN et le SHD, signée en décembre 2007, régit les rapports entre les deux services (quote-part des dépenses et organisation de manifestations culturelles).

Les informations qui suivent concernent donc uniquement la partie défense :

- Surface utile : 34 000 m²
- Volume d'archives conservées : 70 km linéaires
- Personnels : 320

L'ensemble des bâtiments est occupé par des magasins d'archives et des bureaux, à l'exception de la tour d'entrée du château, dite tour du Village (n° 1 sur le plan), qui présente une surface utile de 1 385 m² sur 7 niveaux. Une étude de programmation, commandée par le service national des travaux (Culture) est en cours, notamment pour évaluer ses capacités à recevoir du public. Le projet actuel est en effet d'y aménager des espaces d'exposition utilisables conjointement par le SHD et le CMN.

Le SHD est également implanté depuis peu à Vincennes sur le site du Fort-Neuf, où s'achève la construction d'un bâtiment d'archives pouvant accueillir 70 km d'archives sur 6 000 m². Ce stockage supplémentaire est destiné à abriter des archives conservées sur divers sites qu'il faut abandonner, notamment Fontainebleau (caserne de gendarmerie), le Fort de l'Est et le fort de Romainville. Les capacités de stockage restant après ces déménagements sont faibles 10 km et correspondent à environ 5 ans d'accroissement.

Les autres emprises du SHD en région, Caen (archives des anciens combattants), Châtellerauld (archives de l'armement et du personnel civil) et dans les ports (Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon) sont pour la plupart proches de la saturation.

Les bâtiments présentant des surfaces importantes sont les suivants (outre la tour du Village déjà citée) :

- Pavillon du Roi (n° 20) : 8 416 m²
- Pavillon de la Reine (n° 21) : 4 600 m²
- Pavillon des Armes (n° 9) : 5 366 m². La structure de ce bâtiment est fragile : soutenu par des étais depuis des années, il doit faire l'objet de travaux de confortation, non budgétés à ce jour.

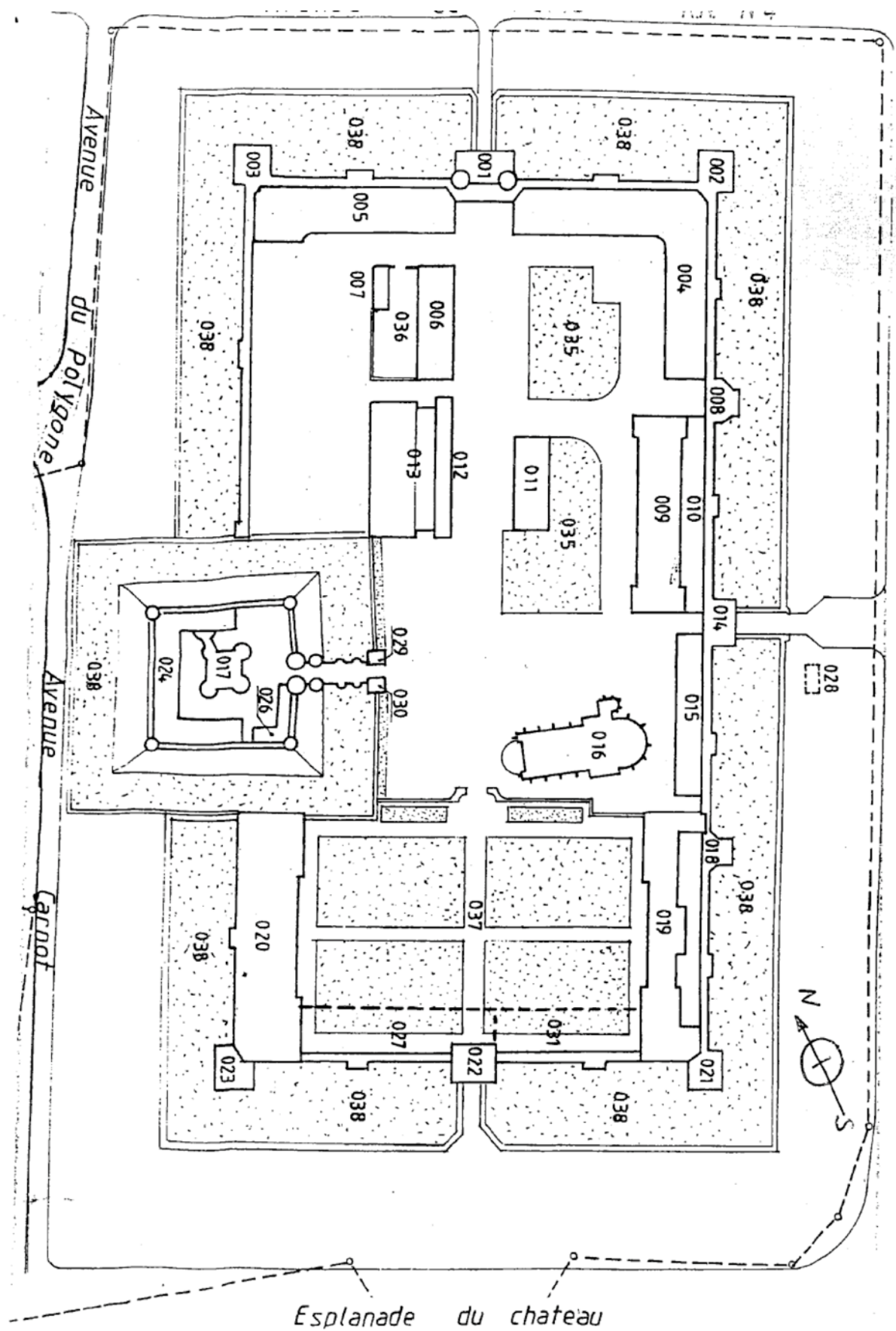
Une contrainte spécifique pèse sur les pavillons du Roi et de la Reine (n° 19 et 20) : affectés au programme Escalade de repli de l'Elysée en cas de crise, ils sont à ce titre « sanctuarisés ». Ils ont fait ou feront l'objet de travaux spécifiques de câblage et de sécurité et doivent pouvoir être libérés du jour au lendemain.

Il existe sur le site deux possibilités pour implanter une construction neuve, comme signalé par Monsieur Jean Chapelot, sous réserve évidemment des contraintes relevant de la protection du site au titre des monuments historiques : l'emplacement de la casemate nord-ouest (surface au sol de 2 000 m²) et l'emplacement de l'ancien manoir capétien, au nord de la Sainte-Chapelle.

Une étude de programmation des espaces non-bâties (rationalisation des différents flux, signalétique, amélioration des lieux), commandée par le SNT, va être très prochainement rendue.

Une étude de faisabilité sur l'aménagement urbain des abords du château (concernant les communes de Vincennes et de Paris), également commandée par le SNT, est actuellement au point mort.

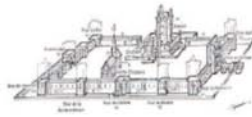
La CICV constitue depuis 1989 une instance de concertation entre les différents acteurs concernés par la gestion et le développement du château (administrations et collectivités territoriales).



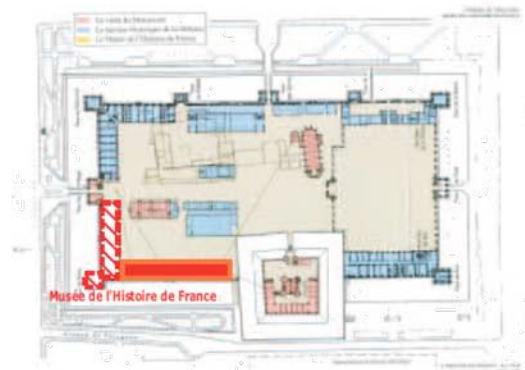
Option Casemates		Château de VINCENNES	
Localisation		Château de Vincennes, à Vincennes (48 000 habitants environ; Val-de Marne)	
Accessibilité		Transports communs : métro Ligne 1, bus (10 lignes), RER A Temps de trajet (depuis Châtelet-Les Halles) : +/- 15 mn Desserte routière : périphérique Porte de Vincennes, N34 (avenue de Paris) Stationnement : côté bois de Vincennes + possibilité de création de 800 places de parking souterrain	
Caractéristiques générales du site		Superficie parcellaire : Propriétaire / affectataire : Bâti existant : Surface bâtie totale: 41 370 m₂ État - ministère de la culture (donjon, chapelle) État - ministère de la défense pour le reste ancienne résidence royale du XI^e siècle, donjon et enceinte du XIV^e siècle, sainte-chapelle XIV-XVI^e siècles; pavillons du XVII^e siècle; l'un des châteaux-forts les plus vastes et les mieux conservés d'Europe Fréquentation annuelle: 160 000 visiteurs en 2007 Fonctions supports sur site : sécurité, sûreté, entretien général (SH de la Défense) services de conservation; archives; bibliothèque historique (1 million de volumes); atelier de numérisation Equipements à proximité du site : centre ville de Vincennes; médiathèque municipale avec deux auditoriums : 200 places et 150 places	
Emprises concernées par le projet		zone nord-ouest du site: casemate nord-ouest et emprise libre le long de la courline ouest <i>N.B.: la tour du Village est également libre mais nécessite de lourds travaux pour un usage public difficile; elle n'est donc pas à ce stade, incluse dans la réflexion)</i> Bâti existant : casemate nord-ouest (bâtiment 005) datant de 1870 (3 niveaux: -1, 0 et 1) Surface disponible: 2 433 m₂_DO 1 823 m₂_utiles Affectation et occupations actuelles : ministère de la Défense / services d'archives, bureaux Emprise libre: le long de la courline ouest Surface disponible: 2 300 m₂_environ	
Scénario(s) d'aménagement		Plusieurs options sont envisageables: 1) une construction neuve restituant l'ancienne casemate nord-ouest, assez dense de 5 niveaux avec 2 sous-sols, pour environ 6000 m₂_utiles (cf Scénario proposé par l'ACMH) 2) la même construction neuve associée à la réutilisation de la casemate nord-ouest existante (le projet atteindrait alors 7 800 m₂_utiles) 3) une construction neuve de 3 niveaux (ce qui permettrait de bénéficier de volumes plus adaptés) associée à la réutilisation de la casemate nord-ouest existante (le projet disposerait alors de 5 300 m₂_utiles sur 3 niveaux -1, 0 et 1) Dans les solutions mixtes construction + réutilisation (options 2 et 3), la construction neuve accueillerait les activités publiques (accueil, expositions...) et le bâtiment existant, les parties privées (services internes, logistique...) Surface utile potentielle: 5 300 à 7 800 m₂_utiles environ	
Paramètres d'aménagement		Lisibilité / visibilité : Implantation qui n'est pas dans l'axe principal ni au cœur du site, masquée derrière des bâtiments existants; effet d'arrière-cour Protection MH et Sites : site et bâtiments classés Contraintes réglementaires: avis de la conservation régionale +/- la commission supérieure des monuments historiques; demande de permis de construire Contraintes architecturales: Une construction neuve offre la possibilité de créer de grands volumes spécifiques en fonction de la programmation du musée. Des contraintes de gabarit et de retrait par rapport à la courline s'imposeront toutefois à cette construction. La question se pose de l'éventuelle liberté de traitement laissée ou non pour ses façades. L'organisation de la casemate existante (notamment avec des reflets très présents) incite à privilégier l'implantation de services plutôt que des activités publiques dans ce bâtiment. Les abords et la signalétique extérieure seront prépondérants pour permettre une lisibilité satisfaisante du projet. Contraintes fonctionnelles: Les solutions mixtes (réutilisation+construction neuve) présentent une implantation en L; une construction neuve isolée offre un potentiel de surfaces potentiellement restreints si l'on souhaite bénéficier de volumes raisonnables pour un musée. Contraintes techniques: Etudes complémentaires à mener: étude de sol... +/- diagnostic technique complet pour la partie existante. Contraintes de réalisation: Libération de la casemate nord-ouest / déménagement de bureaux et d'archives (5,2 km)	

Option "manoir"		Château de VINCENNES	
Localisation		Château de Vincennes, à Vincennes (48 000 habitants environ; Val-de-Marne)	
Accessibilité		Transports communs : métro Ligne 1, bus (10 lignes), RER A Desserte routière : périphérique Porte de Vincennes, N34 (avenue de Paris) Stationnement : côté bois de Vincennes + possibilité de création de 800 places de parking souterrain Temps de trajet (depuis Châtelet-Les Halles) : +/- 15 mn	
Caractéristiques générales du site		Superficie parcellaire : Propriétaire / affectataire : Bâti existant : État - ministère de la culture (donjon, chapelle) État - ministère de la défense pour le reste ancienne résidence royale du XI^e siècle, donjon et enceinte du XIV^e siècle, sainte-chapelle XIV-XV^e siècles; pavillons du XVI^e siècle; l'un des châteaux-forts les plus vastes et les mieux conservés d'Europe Fréquentation annuelle: 160 000 visiteurs en 2007 Fonctions supports sur site : sécurité, sûreté, entretien général (SH de la Défense) services de conservation; archives; bibliothèque historique (1 million de volumes); atelier de numérisation Equipements à proximité du site : centre ville de Vincennes; médiathèque municipale avec deux auditoriums : 200 places et 150 places Surface bâtie totale: 41 370 m²	
Emprises concernées par le projet		Bâti existant : Zone centrale du site, à l'emplacement de l'ancien manoir médiéval et du bâtiment du Génie à démolir +/- pavillon des Armes Affectation et occupations actuelles : pavillon des Armes (bâtiment 009, datant de 1800 sur 5 niveaux en superstructure et son extension, bâtiment 010 datant de 1870) <i>pour mémoire: bâtiment du Génie (bâtiment 011, datant de 1870 et à démolir)</i> Emprise libre: ministère de la Défense / services d'archives, bureaux et magasins d'archives à l'emplacement de l'ancien manoir médiéval Surface disponible: 5 983 m²_DO 5 419 m²_utiles 552 m²_DO 524 m²_utiles 3 500 m²_environ	
Scénario(s) d'aménagement		Plusieurs options sont envisageables: 1) une construction neuve sur 2 niveaux (?) avec une crypte archéologique, pour environ 3 000 à 4 000 m² utiles (cf Scénario proposé par l'ACMH) 2) la même construction neuve associée à la réutilisation du pavillon des Armes existant sur 3 niveaux 0, 1 et 2, car les entresols seraient déposés pour restituer l'architecture d'origine, alléger les structures et disposer de plus de volume (le projet atteindrait alors 6 000 à 7 000 m² utiles); l'extension arrière de ce bâtiment serait démolie Dans la solution mixte construction + réutilisation (option 2), la construction neuve accueillerait les activités publiques principales (accueil, expositions...) et le bâtiment existant, les parties privées (services internes, logistique...) et certains services au public. Surface utile potentielle: 3 000 à 7 000 m² utiles environ suivant les options	
Paramètres d'aménagement		Lisibilité / visibilité : Excellente lisibilité, implantation au cœur du site Protection MH et Sites : site et bâtiments classés Contraintes réglementaires: avis des services archéologie et monuments historiques; demande de permis de construire Contraintes architecturales: Une construction neuve offre la possibilité de créer de grands volumes spécifiques en fonction de la programmation du musée. Pour la partie neuve, les contraintes résident essentiellement dans la prise en compte du site archéologique, les exigences de conservation et de valorisation de ces vestiges (crypte archéologique?), le gabarit autorisé à construire (emprise hauteur), et le degré de liberté de création architecturale qui restent à préciser. Contraintes fonctionnelles: La solution mixte (réutilisation+construction neuve) imposera de traiter finement les liens entre les deux parties du projet; une construction neuve isolée offre un potentiel de surfaces potentiellement restreint. Contraintes techniques: Etudes complémentaires à mener: étude de sol... +/- diagnostic technique complet pour la partie existante. Aléas liés à la construction sur des vestiges archéologiques. Contraintes de réalisation: cf risque archéologique Modalités de mise à disposition: Libération du pavillon des Armes / déménagement de bureaux et d'archives (21 km environ)	

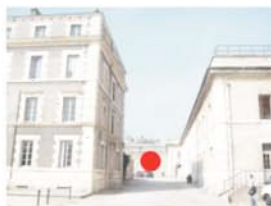
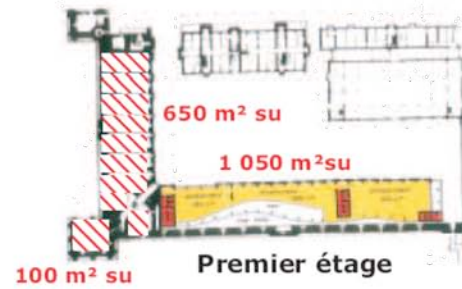
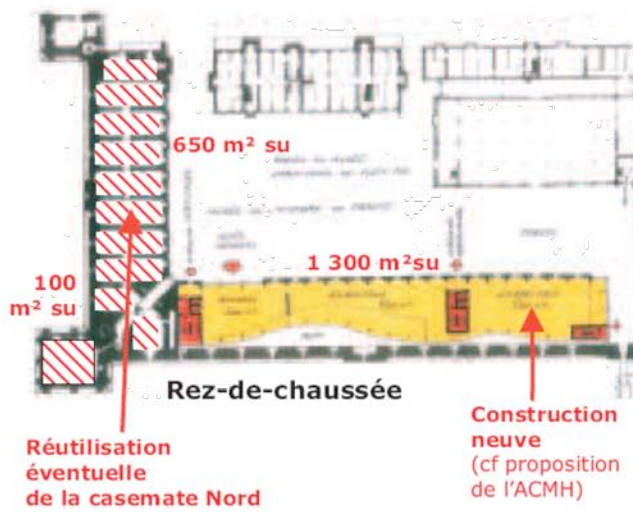
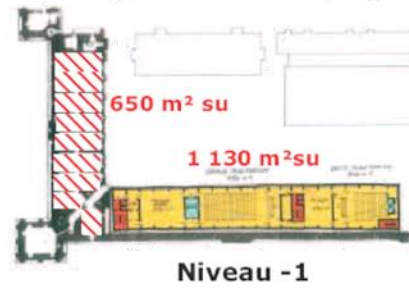
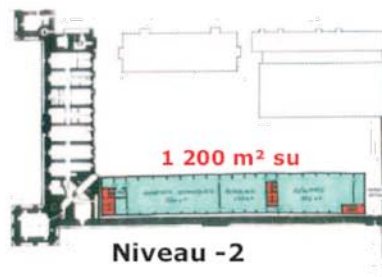
Château de Vincennes



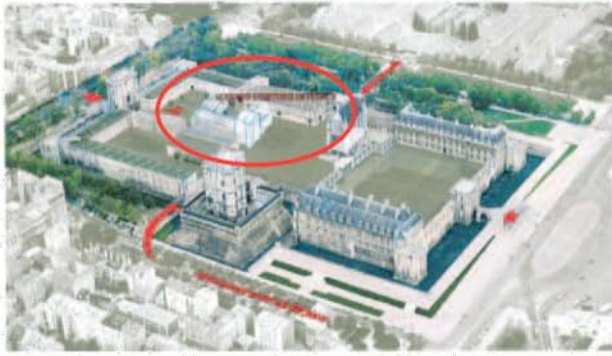
Château de Vincennes



Option 1 "casemates"



Château de Vincennes



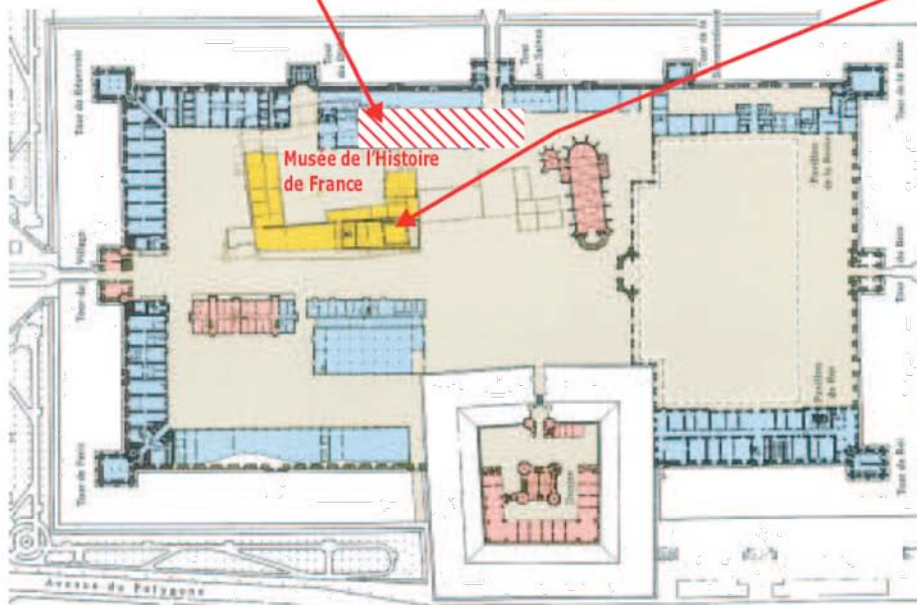
Plan dressé vers 1654 par Le Vau, architecte de Louis XIV.
En bleu clair, l'emplacement de l'ancien manoir médiéval.

Option2 "manoir"

Réutilisation du Pavillon des Armes:
 $900 \text{ m}^2 \times 3 = 2700 \text{ m}^2 \text{ SU}$
(rez-de-chaussée + 2 niveaux)



Construction neuve:
(cf proposition de l'ACMH)
 $1500 \text{ m}^2 \times 2 = 3000 \text{ m}^2 \text{ SU}$
(rez-de-chaussée
+ 1 niveau)
après démolition
du bâtiment du Génie



ANNEXE VII

Château de Fontainebleau

- Motion du conseil municipal de Fontainebleau, en date du 30 mars 2009
- Lettre de Monsieur le maire de Fontainebleau, en date du 27 avril 2009
- Plans du château de Fontainebleau
- Fiches techniques et iconographiques

MOTION



Fontainebleau

Conseil municipal du
30 mars 2009

Objet : Motion en faveur de l'accueil du Musée de l'Histoire de France à Fontainebleau

Sur proposition de Monsieur le Maire de Fontainebleau

Document remis sur table

Le 13 janvier 2009, lors d'une conférence de presse à Nîmes, le Président de la République a annoncé sa décision de créer, dans un lieu emblématique, un Musée de l'Histoire de France.

Le 16 février dernier, la Ministre de la Culture a confié à l'historien Jean-Pierre RIOUX, historien et Inspecteur général de l'Education Nationale, une mission d'expertise afin de déterminer le site le plus à même d'accueillir ce projet.

Le site lauréat devra être à la fois un lieu de présentation de collections, une tête de réseau pour les musées d'histoire existants et un centre de valorisation de la recherche. Les critères de sélection seront notamment le caractère historique du lieu, l'accessibilité et la capacité à accueillir des expositions internationales.

Parmi les sites à étudier en priorité, celui de Fontainebleau a été présélectionné avec le Château de Versailles, le Château de Vincennes, les Invalides et l'Hôtel de Soubise.

Pour autant, malgré la notoriété des sites cités, celui de Fontainebleau dispose de réels atouts pour accueillir ce projet d'intérêt national.

En effet, il est le seul à couvrir presque plus de huit siècles d'Histoire. Cette « Maison des Siècles », comme l'avait surnommée Napoléon Bonaparte, a accueilli sans discontinuité tous les souverains ou représentants de la République.

De surcroît, la présence des archives contemporaines à Fontainebleau représente un atout majeur pour ce projet qui souhaite proposer un volet de valorisation de travaux de recherche.

Enfin, Fontainebleau dispose de nombreux terrains valorisables ou de bâtiments historiques à rénover. Depuis quelques semaines, la ville a aussi vu son accessibilité renforcée par rapport à Paris avec le doublement de ses liaisons ferroviaires.

Si les atouts de Fontainebleau sont réels, il est également important de souligner combien la création d'un Musée de cette ampleur serait un vecteur de développement touristique et économique pour tout le Pays de Fontainebleau et le sud Seine-et-Marne.

Il viendrait compléter l'attractivité du territoire qui compte déjà avec la forêt de Fontainebleau un pôle majeur en matière de développement durable.

Enfin, au moment où le chef du gouvernement a accordé le statut d'Etablissement Public Administratif au Château de Fontainebleau – statut qui lui confèrera une plus grande souplesse de gestion et permettra un partenariat renforcé avec les collectivités locales – ce projet structurant permettrait de donner une réelle impulsion au mouvement de redynamisation du site opéré depuis deux ans.

En conséquence,

CONSIDERANT la portée culturelle et artistique que revêt le projet de création d'un Musée de l'Histoire de France,

CONSIDERANT les atouts naturels, patrimoniaux et historiques de Fontainebleau pour accueillir ce Musée,

CONSIDERANT les perspectives importantes pour le développement touristique et économique du Pays de Fontainebleau que permettrait un tel projet,

Le Conseil Municipal de Fontainebleau, à l'UNANIMITE,

SOUTIENT avec force la candidature de Fontainebleau pour accueillir le Musée de l'Histoire de France sur son territoire,

ENTREPRENDRA toutes les actions de promotion et de communication nécessaires à la défense de la candidature de Fontainebleau,

PROPOSERA aux collectivités territoriales partenaires de porter également cette candidature par toutes les actions qu'elles jugeront pertinentes.



Fontainebleau

Cabinet du Maire

Référence : 135/09

Affaire suivie par Julien GONDARD

Le 27 avril 2009

Monsieur Jean-Pierre RIOUX
Aux bons soins de M. PERSONNAZ
Direction des Musées de France

6, rue des Pyramides
75001 PARIS

Monsieur,

Suite à l'entretien que nous avons eu le 8 avril courant au Sénat, en présence du Sénateur Jean-Jacques HYEST, et comme nous en avons convenu, je tiens à vous apporter quelques informations complémentaires qui vous permettront d'apprécier plus encore le potentiel du site bellifontain pour accueillir le Musée de l'Histoire de France.

Tout d'abord, avec le Conseil général de l'Yonne, nous avons obtenu officiellement de la SNCF que le TGV « Yonne Méditerranée » qui relie actuellement Melun à Lyon, Avignon et Marseille, ait désormais un arrêt en gare de Fontainebleau-Avon. Cette décision permet ainsi à Fontainebleau, en plus de ses liaisons quotidiennes avec Paris, d'être reliée aux deux autres grandes villes françaises que sont Lyon et Marseille.

De plus, à compter du 15 décembre, la gare TGV d'Aix-en-Provence comptera également parmi les arrêts de ce train. Ainsi, Fontainebleau sera reliée à un axe culturel fort avec Paris, Lyon, Avignon, Aix-en-Provence et Marseille, ce qui peut laisser entrevoir des possibilités nouvelles de partenariats culturels et bénéficier pleinement de la création du Musée de l'Histoire de France dans notre ville.

Par ailleurs, vous vous êtes également interrogé sur la qualité des liaisons de bus entre la gare et le centre-ville. Après analyse des fiches horaires de Véolia Transports, le gestionnaire du réseau, il s'avère que les temps de parcours entre la gare et le Château et le temps d'attente entre deux bus sont en moyenne de 20 minutes. D'une manière générale, un temps de rupture de charge existe entre l'horaire d'arrivée du train et le départ du bus. En moyenne, il est de 5 minutes.

Toutefois, la construction du pôle gare, qui s'achèvera en juin 2010, améliorera la fluidité des liaisons bus. A cette occasion, les fréquences des liaisons entre la gare et le centre-ville de Fontainebleau pourront être revues et nous pourrions ainsi nous adapter aux exigences du projet du Musée. Un lieu culturel de cette ampleur à Fontainebleau sera forcément à l'origine de nombreuses adaptations de notre réseau de transports et de nos services offerts aux visiteurs.

*Adresser votre correspondance à Monsieur le Maire de Fontainebleau
40 rue Grande - BP 85 - 77303 FONTAINEBLEAU CEDEX
Tél 01.60.74.64.86 - Fax : 01.64.22.28.41
e.mail : mairie@fontainebleau.fr - site : www.fontainebleau.fr*

De plus, la Ville porte en ce moment un projet important de requalification de son centre-ville dont une des ambitions est la priorité donnée aux transports publics et aux circulations douces.

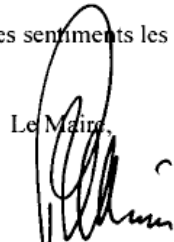
Les premiers travaux démarreront à la fin 2010. Ce chantier important pour la Ville fait l'objet d'un marché de définition au terme duquel trois équipes d'architectes travaillent parallèlement sur choix du lauréat avant la fin de cette année.

J'espère que ces informations complémentaires vous permettront de développer l'analyse du site de Fontainebleau.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

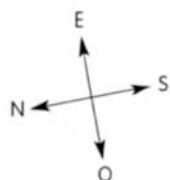


Le Maire,



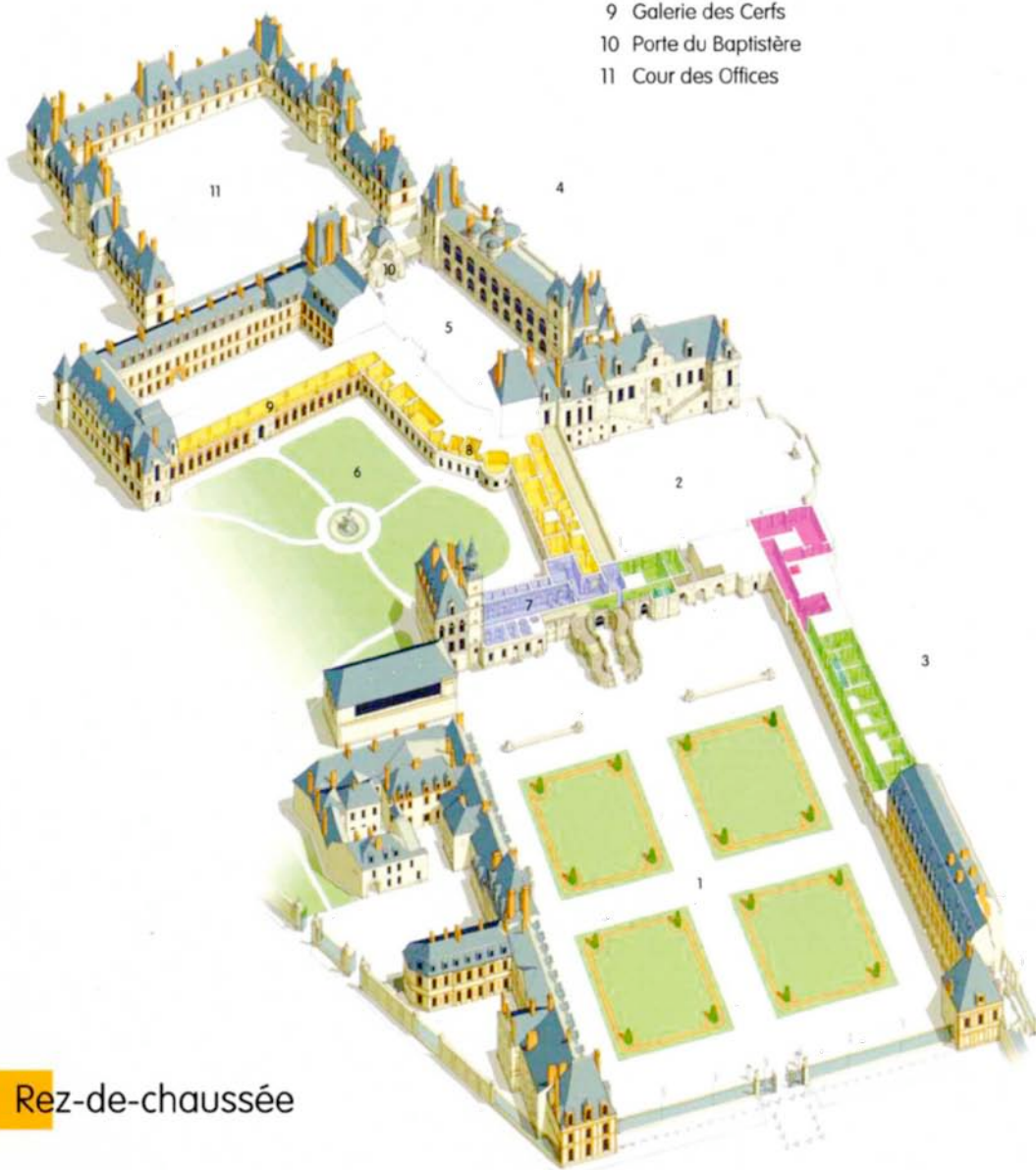
Frédéric VALLETOUX

Plans



- Grands Appartements
- Salon et Musée chinois de l'impératrice Eugénie
- Petits Appartements

- 1 Cour du Cheval blanc
- 2 Cour de la Fontaine
- 3 Jardin anglais
- 4 Grand Parterre
- 5 Cour Ovale
- 6 Jardin de Diane
- 7 Chapelle de la Trinité
- 8 Chambre à coucher de l'impératrice
- 9 Galerie des Cerfs
- 10 Porte du Baptistère
- 11 Cour des Offices



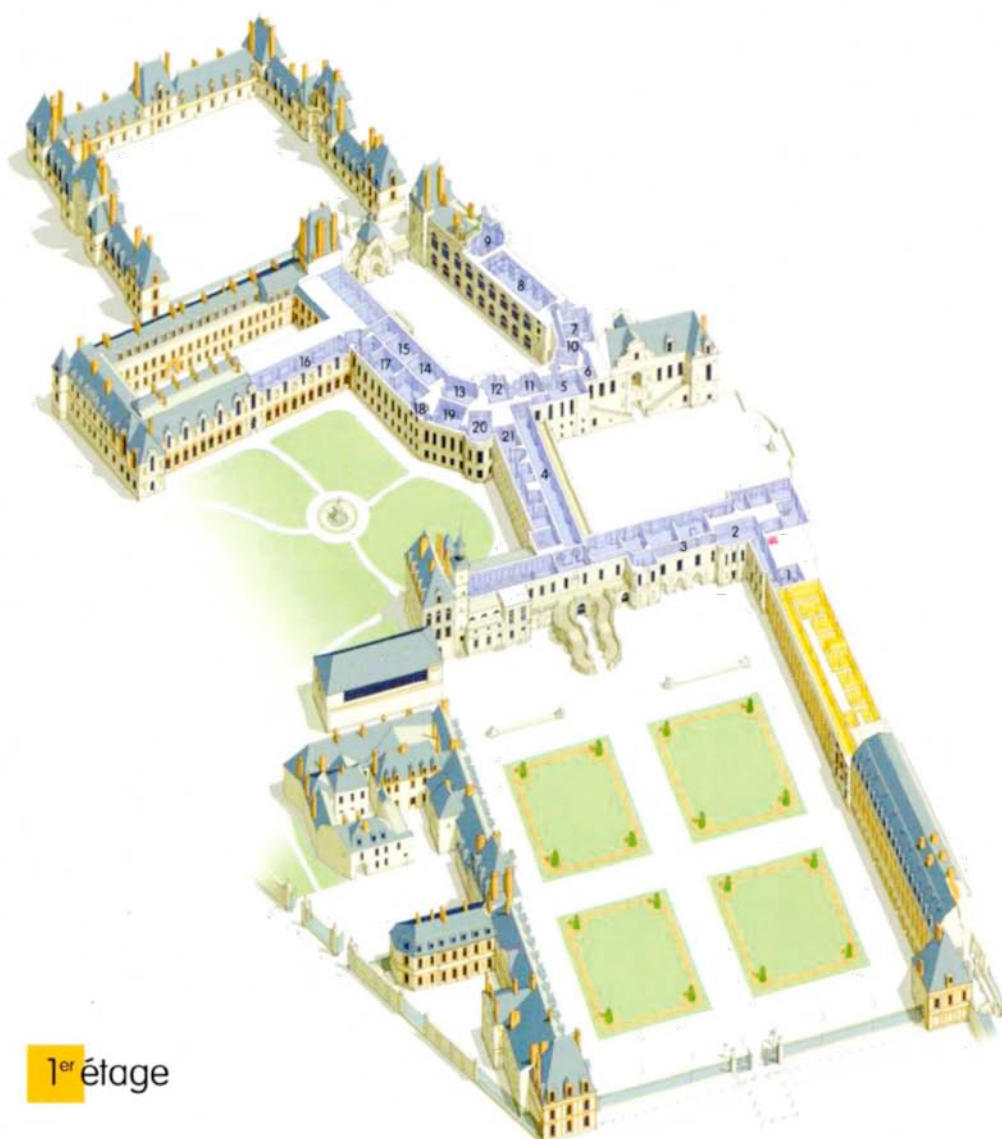
Rez-de-chaussée

Grands Appartements et
Appartement intérieur de l'Empereur
Musée Napoléon I^{er}

- 1 Escalier de stuc
- 2 Galerie des Fastes
- 3 Galerie des Assiettes
- 4 Galerie François I^{er}

- 5 Salle des Gardes
- 6 Salon Louis XV
- 7 Appartement
de Mme de Maintenon
- 8 Salle de Bal
- 9 Chapelle Saint-Saturnin
- 10 Chambre de Mme d'Étampes
ou escalier Louis XV
- 11 Première salle Saint-Louis
- 12 Deuxième salle Saint-Louis

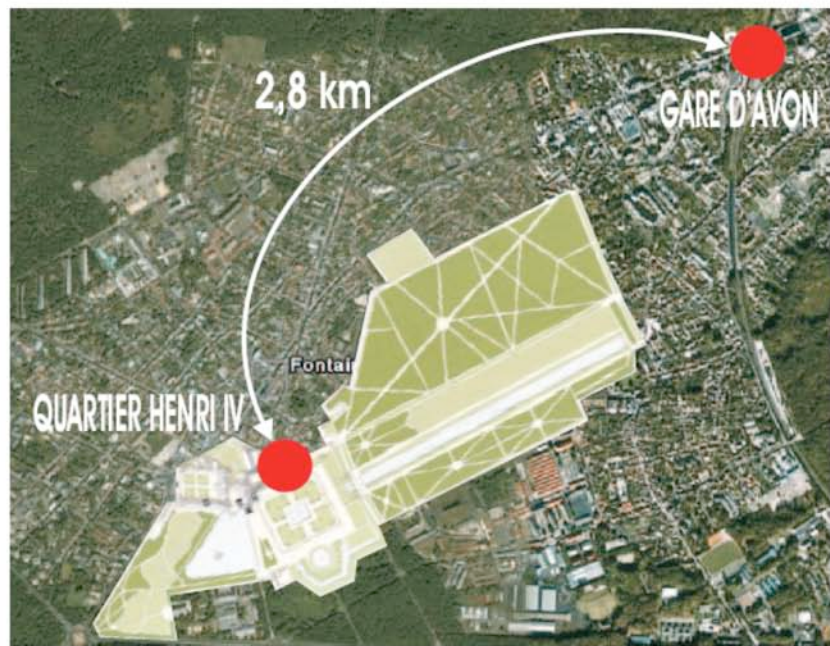
- 13 Salon Louis XIII
- 14 Salon François I^{er}
- 15 Salon des Tapisseries
- 16 Galerie de Diane
- 17 Salon des jeux de
la Reine ou Grand Salon
de l'Impératrice
- 18 Boudoir de la Reine
- 19 Salle du Trône
- 20 Salle du Conseil
- 21 Chambre de l'Empereur



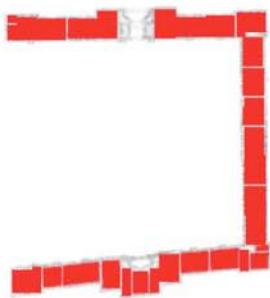
1^{er} étage

Château de FONTAINEBLEAU																																							
Localisation	Château de Fontainebleau à Fontainebleau (16 000 habitants environ et 37 000 pour l'agglomération; Seine-et-Marne, 64 km au sud-est de Paris)																																						
Accessibilité	<table><tr><td>Transports communs :</td><td>Trains de banlieue et TER Gare de Lyon Bus locaux Véolia (15 mn de trajet, arrêt à proximité du château)</td><td>Temps de trajet (depuis Châtelet-Les Halles):</td><td>environ 1h15 (train + bus). Trains toutes les 1/2 h. Gare d'Avon à 2,8 km du château</td></tr><tr><td>Desserte routière :</td><td colspan="3">A6, N7. Environ une heure depuis porte d'Orléans (hors encombrements)</td></tr><tr><td>Stationnement :</td><td colspan="3">peu développé sur le site ou à proximité; stationnement bus prévu près des Héronnières</td></tr></table>			Transports communs :	Trains de banlieue et TER Gare de Lyon Bus locaux Véolia (15 mn de trajet, arrêt à proximité du château)	Temps de trajet (depuis Châtelet-Les Halles):	environ 1h15 (train + bus). Trains toutes les 1/2 h. Gare d'Avon à 2,8 km du château	Desserte routière :	A6, N7. Environ une heure depuis porte d'Orléans (hors encombrements)			Stationnement :	peu développé sur le site ou à proximité; stationnement bus prévu près des Héronnières																										
Transports communs :	Trains de banlieue et TER Gare de Lyon Bus locaux Véolia (15 mn de trajet, arrêt à proximité du château)	Temps de trajet (depuis Châtelet-Les Halles):	environ 1h15 (train + bus). Trains toutes les 1/2 h. Gare d'Avon à 2,8 km du château																																				
Desserte routière :	A6, N7. Environ une heure depuis porte d'Orléans (hors encombrements)																																						
Stationnement :	peu développé sur le site ou à proximité; stationnement bus prévu près des Héronnières																																						
Caractéristiques générales du site	<table><tr><td>Superficie parcellaire :</td><td colspan="3"></td></tr><tr><td>Propriétaire / affectataire :</td><td colspan="3">Etat - ministère de la culture et de la communication / EP 1er juillet 2009</td></tr><tr><td>Bâti existant :</td><td>château royal, bâtiments XI^e-XIX^e siècle; parc de 115 hectares</td><td>Surface bâtie totale:</td><td>41 370 m²</td></tr><tr><td>Fréquentation annuelle:</td><td colspan="3">400 000 visiteurs par an</td></tr><tr><td>Fonctions supports sur site :</td><td colspan="3">salles disponibles dans le château pour réunions, conférences et autres autour de la Cour Ovale (salle de bal, salle des colonnes...); musée Napoléon I^{er}</td></tr><tr><td>Equipements à proximité du site :</td><td colspan="3">centre ville de Fontainebleau; théâtre municipal, école des mines...</td></tr></table>			Superficie parcellaire :				Propriétaire / affectataire :	Etat - ministère de la culture et de la communication / EP 1er juillet 2009			Bâti existant :	château royal, bâtiments XI ^e -XIX ^e siècle; parc de 115 hectares	Surface bâtie totale:	41 370 m ²	Fréquentation annuelle:	400 000 visiteurs par an			Fonctions supports sur site :	salles disponibles dans le château pour réunions, conférences et autres autour de la Cour Ovale (salle de bal, salle des colonnes...); musée Napoléon I ^{er}			Equipements à proximité du site :	centre ville de Fontainebleau; théâtre municipal, école des mines...														
Superficie parcellaire :																																							
Propriétaire / affectataire :	Etat - ministère de la culture et de la communication / EP 1er juillet 2009																																						
Bâti existant :	château royal, bâtiments XI ^e -XIX ^e siècle; parc de 115 hectares	Surface bâtie totale:	41 370 m ²																																				
Fréquentation annuelle:	400 000 visiteurs par an																																						
Fonctions supports sur site :	salles disponibles dans le château pour réunions, conférences et autres autour de la Cour Ovale (salle de bal, salle des colonnes...); musée Napoléon I ^{er}																																						
Equipements à proximité du site :	centre ville de Fontainebleau; théâtre municipal, école des mines...																																						
Emprises concernées par le projet	<table><tr><td></td><td>Quartier Henri IV: Les trois ailes de la cour des offices du château de Fontainebleau, dues à l'architecte Androuët du Cerceau sont incontestablement parmi les plus beaux édifices civils du début du XVIII^e siècle.</td><td></td><td></td></tr><tr><td>Bâti existant :</td><td>anciens bâtiments des communs (écuries, cuisines...) du château</td><td>Surface disponible:</td><td>6 000 m² DO env. 4 800 m² utiles env. 4 160 m² hors caves</td></tr><tr><td>Affectation et occupations actuelles :</td><td colspan="3">ministère de la Culture - domaine national de Fontainebleau / espaces inoccupés</td></tr></table>				Quartier Henri IV: Les trois ailes de la cour des offices du château de Fontainebleau, dues à l'architecte Androuët du Cerceau sont incontestablement parmi les plus beaux édifices civils du début du XVIII ^e siècle.			Bâti existant :	anciens bâtiments des communs (écuries, cuisines...) du château	Surface disponible:	6 000 m ² DO env. 4 800 m ² utiles env. 4 160 m ² hors caves	Affectation et occupations actuelles :	ministère de la Culture - domaine national de Fontainebleau / espaces inoccupés																										
	Quartier Henri IV: Les trois ailes de la cour des offices du château de Fontainebleau, dues à l'architecte Androuët du Cerceau sont incontestablement parmi les plus beaux édifices civils du début du XVIII ^e siècle.																																						
Bâti existant :	anciens bâtiments des communs (écuries, cuisines...) du château	Surface disponible:	6 000 m ² DO env. 4 800 m ² utiles env. 4 160 m ² hors caves																																				
Affectation et occupations actuelles :	ministère de la Culture - domaine national de Fontainebleau / espaces inoccupés																																						
Scénario(s) d'aménagement	Compte tenu des surfaces disponibles, le musée devrait se développer sur les trois ailes (la totalité du quartier Henri IV) et pouvoir utiliser d'autres espaces (salle des colonnes...). Les entresols actuels seraient déposés pour retrouver la configuration d'origine et bénéficier de volume. Une partie des bâtiments de la Cour Ovale (pavillon du Tibre...) pourrait être également dévolue au projet. <table><tr><td>Surface utile potentielle:</td><td>3 900 m² environ (du rdc au 3^eme étage et hors caves)</td></tr></table>			Surface utile potentielle:	3 900 m ² environ (du rdc au 3 ^e me étage et hors caves)																																		
Surface utile potentielle:	3 900 m ² environ (du rdc au 3 ^e me étage et hors caves)																																						
Paramètres d'aménagement	<table><tr><td>Lisibilité / visibilité :</td><td colspan="3">lisibilité problématique à l'échelle du château a fortiori si le musée n'occupe qu'une partie du quartier accès à travers 3 cours différentes du château ou accès direct possible depuis la place d'armes actuellement occupée par du stationnement libre; il pourrait s'agir de repenser les accès au site (créer un 2^eme accès pour le musée de l'Histoire de France)</td></tr><tr><td>Protection MH et Sites :</td><td colspan="3">site et bâtiments classés</td></tr><tr><td>Contraintes réglementaires:</td><td colspan="3">avis de la conservation régionale +/- la commission supérieure des monuments historiques; demande de permis de construire</td></tr><tr><td>Contraintes architecturales:</td><td colspan="3">bâtiment étroit (7 m de large; 10 m parfois pour les salles les plus larges) et doté de nombreuses ouvertures; hauteurs libres courantes de 4,5 m en rdc et environ 2,5 à 3,40 m en étage; étages 2 et 3 partiels (dans les pavillons centraux et d'angle)</td></tr><tr><td>Contraintes fonctionnelles:</td><td colspan="3">emprise organisée en trois ailes avec pavillons d'extrémité, d'angle et deux pavillons centraux; trois niveaux courants (à cinq niveaux dans les pavillons); pièces en enfilade (50 à 70 m²) avec des escaliers dans les pavillons d'extrémité, d'angle et centraux. Difficulté de réaliser des salles de grandes dimensions.</td></tr><tr><td>Contraintes techniques:</td><td colspan="3">problèmes structurels (stabilité des façades imposant la mise en place de raidisseurs)</td></tr><tr><td>Contraintes de réalisation:</td><td colspan="3">A noter que certains travaux ont déjà été réalisés en 2008-2009: clos couvert et curage intérieur, planchers intermédiaires déposés, pavage de la cour. Ne reste donc que l'aménagement intérieur à réaliser.</td></tr><tr><td>Modalités de mise à disposition:</td><td colspan="3">stabilisation des projets en cours</td></tr><tr><td>Autres projets en cours :</td><td colspan="3">projet d'installation d'un centre européen de musique de chambre sur une ou deux ailes et projet de valorisation par le château de l'aile des cuisines (centre d'interprétation, cuisines)</td></tr></table>			Lisibilité / visibilité :	lisibilité problématique à l'échelle du château a fortiori si le musée n'occupe qu'une partie du quartier accès à travers 3 cours différentes du château ou accès direct possible depuis la place d'armes actuellement occupée par du stationnement libre; il pourrait s'agir de repenser les accès au site (créer un 2 ^e me accès pour le musée de l'Histoire de France)			Protection MH et Sites :	site et bâtiments classés			Contraintes réglementaires:	avis de la conservation régionale +/- la commission supérieure des monuments historiques; demande de permis de construire			Contraintes architecturales:	bâtiment étroit (7 m de large; 10 m parfois pour les salles les plus larges) et doté de nombreuses ouvertures; hauteurs libres courantes de 4,5 m en rdc et environ 2,5 à 3,40 m en étage; étages 2 et 3 partiels (dans les pavillons centraux et d'angle)			Contraintes fonctionnelles:	emprise organisée en trois ailes avec pavillons d'extrémité, d'angle et deux pavillons centraux; trois niveaux courants (à cinq niveaux dans les pavillons); pièces en enfilade (50 à 70 m ²) avec des escaliers dans les pavillons d'extrémité, d'angle et centraux. Difficulté de réaliser des salles de grandes dimensions.			Contraintes techniques:	problèmes structurels (stabilité des façades imposant la mise en place de raidisseurs)			Contraintes de réalisation:	A noter que certains travaux ont déjà été réalisés en 2008-2009: clos couvert et curage intérieur, planchers intermédiaires déposés, pavage de la cour. Ne reste donc que l'aménagement intérieur à réaliser.			Modalités de mise à disposition:	stabilisation des projets en cours			Autres projets en cours :	projet d'installation d'un centre européen de musique de chambre sur une ou deux ailes et projet de valorisation par le château de l'aile des cuisines (centre d'interprétation, cuisines)		
Lisibilité / visibilité :	lisibilité problématique à l'échelle du château a fortiori si le musée n'occupe qu'une partie du quartier accès à travers 3 cours différentes du château ou accès direct possible depuis la place d'armes actuellement occupée par du stationnement libre; il pourrait s'agir de repenser les accès au site (créer un 2 ^e me accès pour le musée de l'Histoire de France)																																						
Protection MH et Sites :	site et bâtiments classés																																						
Contraintes réglementaires:	avis de la conservation régionale +/- la commission supérieure des monuments historiques; demande de permis de construire																																						
Contraintes architecturales:	bâtiment étroit (7 m de large; 10 m parfois pour les salles les plus larges) et doté de nombreuses ouvertures; hauteurs libres courantes de 4,5 m en rdc et environ 2,5 à 3,40 m en étage; étages 2 et 3 partiels (dans les pavillons centraux et d'angle)																																						
Contraintes fonctionnelles:	emprise organisée en trois ailes avec pavillons d'extrémité, d'angle et deux pavillons centraux; trois niveaux courants (à cinq niveaux dans les pavillons); pièces en enfilade (50 à 70 m ²) avec des escaliers dans les pavillons d'extrémité, d'angle et centraux. Difficulté de réaliser des salles de grandes dimensions.																																						
Contraintes techniques:	problèmes structurels (stabilité des façades imposant la mise en place de raidisseurs)																																						
Contraintes de réalisation:	A noter que certains travaux ont déjà été réalisés en 2008-2009: clos couvert et curage intérieur, planchers intermédiaires déposés, pavage de la cour. Ne reste donc que l'aménagement intérieur à réaliser.																																						
Modalités de mise à disposition:	stabilisation des projets en cours																																						
Autres projets en cours :	projet d'installation d'un centre européen de musique de chambre sur une ou deux ailes et projet de valorisation par le château de l'aile des cuisines (centre d'interprétation, cuisines)																																						

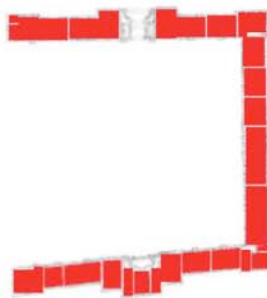
QUARTIER HENRI IV - Château de Fontainebleau



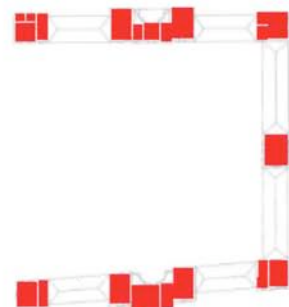
QUARTIER HENRI IV - Château de Fontainebleau



Rez-de-chaussée



Premier étage



Deuxième étage

